



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1^{er} octobre 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :

En exercice : 53

Présents : 49

Votants : 53

Secrétaire de séance : Michaël THOMAS

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE
BAYE :	Pascal BOZEC, Sidonie JARNO
CLOHARS-CARNOËT :	Michaël THOMAS, Julien LE GUENNEC, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT
GUILLIGOMARC'H :	Bruno MOREL
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE
LOCUNOLÉ :	Jean-Michel DANIEL
MELLAC :	Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, Gwenaël HERROUET, Sylvie ISTA, François PLOUET, Philippe BURBAN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Eric ALAGON, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAUDT, Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU, Laurent PORTIER
RIEC-SUR-BÉLON :	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE
SAINT-THURIEN :	Anne-Marie SEVENNEC
SCAËR :	Guy FAOUCHER, Gaëtan COSQUER, Valérie GREGOIRE-EVENNOU, Fabrice MALHERE, Isabelle TANGUY
TRÉMÉVÉN :	Aurélien FOUCHER, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Daniel HANOCQ (LE TREVOUX), Pascale NIGEN (MELLAC), Frank CHAPOULIE (MELLAC), Danièle BROCHU (QUIMPERLE)

POUVOIRS :

Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)
 Pascale NIGEN (MELLAC) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
 Frank CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)
 Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) à partir de 20h00
 Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Pascal PILLAUDT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Karine LE GAD (QUIMPERLE) jusqu'à 18h32

DCC2026-142

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES**2- INITIATIVES SOCIALES ET SANTE**

**Approbation du Projet Social de Territoire et de la Convention Territoriale Globale
2027-2031 (annexe)**

Quimperlé Communauté connaît, comme l'ensemble des territoires, des transformations profondes de sa population et des modes de vie : vieillissement démographique, baisse de la natalité, évolution des parcours familiaux et résidentiels, difficultés d'accès au logement et à la mobilité, précarisation, isolement, fracture numérique et persistance du non-recours aux droits.

Ces évolutions interrogent directement la capacité du territoire à garantir à chacun un accès effectif aux droits, aux services et aux accompagnements, mais également à maintenir les solidarités qui fondent la cohésion sociale.

Dans ce contexte, Quimperlé Communauté a souhaité renouveler son approche et construire, avec les communes et les partenaires du territoire, une feuille de route sociale commune pour les années 2027-2031.

Le Projet Social de Territoire (PST) constitue le cadre stratégique de cette démarche. Il permet de partager une vision des enjeux sociaux du territoire, de définir des priorités communes et de mieux articuler les politiques et les interventions conduites par les différents acteurs.

La nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG), conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère et le Département du Finistère, vient renforcer cette dynamique partenariale, notamment dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits.

Le PST donne ainsi le cap ; la CTG constitue un cadre privilégié pour mobiliser et coordonner les partenaires autour de ce cap.

Le PST et la CTG ont été élaborés à partir d'un diagnostic partagé, du bilan de la première CTG et d'une démarche de concertation associant élus, communes, professionnels, institutions, associations, et habitants.

Cette démarche a permis de croiser les données objectives sur le territoire avec l'expertise de celles et ceux qui interviennent au quotidien auprès des habitants et avec les attentes exprimées par ces derniers.

Elle a également permis de faire émerger une ambition commune : aller vers les habitants, soutenir leurs parcours, renforcer les solidarités et préparer le territoire aux évolutions sociales à venir.

Cette ambition se traduit par quatre axes stratégiques.

AXE 1 — Aller vers les habitants et garantir l'accès aux droits et aux services

Il s'agit de rendre les services plus lisibles, plus accessibles et plus proches des habitants, en renforçant l'information de proximité et l'accompagnement humain.

Une attention particulière sera portée au repérage des situations de fragilité et à la lutte contre le non-recours, ainsi qu'à la coordination des acteurs pour faciliter les parcours et éviter les ruptures.

Objectifs :

- Développer une information claire et de proximité ;
- Renforcer l'accompagnement humain ;
- Repérer les situations de fragilité et lutter contre le non-recours ;
- Consolider la coordination et la coopération des acteurs.

AXE 2 — Soutenir les parcours de vie, les solidarités et le pouvoir d'agir des habitants

Cet axe vise à accompagner les habitants aux différentes étapes de leur parcours de vie, en portant une attention particulière aux familles, aux jeunes et aux proches aidants.

Objectifs :

- Mettre en œuvre le Service Public de la Petite Enfance ;
- Soutenir les familles et la parentalité ;
- Accompagner les jeunes vers l'autonomie ;
- Soutenir les aidants.

AXE 3 — Favoriser le lien social, la participation citoyenne et les solidarités de proximité

Parce que la cohésion d'un territoire repose également sur les relations entre ses habitants, cet axe vise à développer les solidarités de proximité et à lutter contre l'isolement.

Il entend également favoriser les relations intergénérationnelles et donner davantage de place aux habitants dans la construction des politiques publiques et des projets qui les concernent.

Objectifs :

- Favoriser les solidarités de proximité pour lutter contre l'isolement ;
- Accentuer les actions intergénérationnelles ;
- Encourager la participation citoyenne.

AXE 4 — Adapter le territoire aux évolutions sociales

Cet axe porte une ambition prospective : ne pas seulement répondre aux besoins d'aujourd'hui, mais préparer le territoire aux transformations de demain.

Le vieillissement de la population, les enjeux de mobilité et l'évolution des parcours résidentiels appellent de nouvelles réponses et de nouvelles coopérations.

Objectifs :

- Construire une politique territoriale du vieillissement ;
- Imaginer de nouveaux modes de mobilité ;
- Appuyer l'habitat inclusif et accompagner les parcours résidentiels.
-

Le Projet Social de Territoire et la Convention Territoriale Globale ne constituent pas des documents figés. Ils ont vocation à servir de cadre de référence et de pilotage pour les années 2027-2031.

Le plan d'actions associé permettra de traduire les orientations stratégiques en actions concrètes. Il sera suivi et évalué régulièrement afin de mesurer les avancées, d'identifier les effets produits et d'adapter les réponses lorsque les besoins du territoire évolueront.

Cette démarche traduit ainsi la volonté de Quimperlé Communauté et de ses communes partenaires de construire une politique sociale plus accessible, plus coordonnée, plus proche des habitants et davantage tournée vers l'anticipation.

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- APPROUVER le Projet Social de Territoire de Quimperlé Communauté pour la période 2027-2031,
- APPROUVER la Convention Territoriale Globale 2027-2031 conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère ;
- AUTORISER le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- AUTORISER la mise en œuvre et le suivi du Projet Social de Territoire et de son plan d'actions, dans la limite des crédits inscrits aux budgets concernés.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE le Projet Social de Territoire de Quimperlé Communauté pour la période 2027-2031,
- APPROUVE la Convention Territoriale Globale 2027-2031 conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- AUTORISE la mise en œuvre et le suivi du Projet Social de Territoire et de son plan d'actions, dans la limite des crédits inscrits aux budgets concernés.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Christophe LE ROUX

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 029-242900694-20261006-2026_142B-DE



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE DE QUIMPERLE COMMUNAUTE

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2027 - 2031

INTRODUCTION

La première Convention Territoriale Globale a constitué le cadre de référence du partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, le Département du Finistère, Quimperlé Communauté, les communes signataires et l'ensemble des partenaires mobilisés sur le territoire. Elle a permis de structurer une démarche de coopération fondée sur un diagnostic partagé, la définition d'orientations communes et la mise en œuvre d'un programme d'actions répondant aux besoins des habitants.

L'évaluation conduite au terme de cette première contractualisation fait ressortir un bilan globalement positif. Elle met en évidence la qualité de la dynamique partenariale engagée ainsi que la réalisation d'une majorité des actions prévues, tout en identifiant des axes de consolidation et d'amélioration pour répondre aux évolutions du territoire et des besoins de sa population.

L'élaboration de la présente convention s'est appuyée sur une démarche de concertation associant les élus, les institutions et les acteurs locaux au travers d'ateliers thématiques. Les habitants ont également été invités à contribuer à cette réflexion par le biais d'un questionnaire en ligne, permettant de compléter l'analyse des besoins et de faire émerger les attentes prioritaires.

Les enseignements de cette évaluation et de cette concertation confirment la pertinence des orientations engagées et confortent la volonté des signataires de poursuivre la dynamique partenariale. La présente Convention Territoriale Globale s'inscrit ainsi dans une logique de continuité et d'amélioration continue. Elle vise à consolider les actions ayant démontré leur efficacité, à adapter les interventions lorsque cela est nécessaire et à mettre en œuvre les actions correctives identifiées, dans le respect des compétences, des responsabilités et des moyens de chacun des signataires et partenaires.

SOMMAIRE

Préambule	8
Article 1 – Objet de la Convention Territoriale Globale	133
Article 2 – Les champs d'intervention de la CAF du Finistère	133
Article 3 – Les champs d'intervention de Quimperlé Communauté.....	144
Article 4 – Les champs d'intervention des communes	166
Article 5 – Les champs d'intervention du Département du Finistère	166
Article 6 – Les objectifs partagés au regard des besoins.....	177
Article 7 – Engagements des signataires.....	18
Article 8 – Modalités de collaboration.....	18
Article 9 – Echanges de données	19
Article 10 – Communication	20
Article 11 – Suivi, bilan et évaluation	20
Article 12 – Durée de la convention.....	21
Article 13 – Exécution formelle de la convention	21
Article 14 – Fin de la convention	21
Article 15 – Recours	22
Article 16 – Confidentialité	22
Annexes	25
Annexe 1 – Diagnostic partagé.....	25
Annexe 2 – Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales compétentes	57
Annexe 3 – Plan d'actions 2027-2031	59
Annexe 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi du PST et de la CTG.....	90
Annexe 5 – Décision du Conseil Communautaire	92
Annexe 6 – Décisions des Conseils Municipaux	93
Annexe 7 – Décision du Département du Finistère.....	94

Entre les soussignés :

- La Caisse d'Allocations familiales du Finistère représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur José LE SAUX et par son Directeur, Monsieur Jean-Marc Malfre, dûment autorisés à signer la présente convention par délibération de son Conseil d'Administration ;
Ci-après dénommée « la Caf » ;
- Le Département du Finistère, représenté par son président, Monsieur Maël DE CALAN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de l'assemblée délibérante
Ci-après dénommé « le Département » ;
- La Communauté d'Agglomération de Quimperlé Communauté représentée par son Président, Monsieur Christophe LE ROUX, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire ;
Ci-après dénommé « Quimperlé Communauté » ;
- La Commune d'Arzano, représentée par Madame le Maire, Clotilde LAVISSE, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La Commune de Bannalec, représentée par Monsieur le Maire, Christophe LE ROUX, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La Commune de Baye, représentée par Monsieur le Maire, Pascal BOZEC, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La Commune de Clohars-Carnoët, représentée par Monsieur le Maire, Michaël THOMAS, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La Commune de Guilligomarc'h, représentée par Monsieur le Maire, Bruno MOREL, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La Commune Le Trévoux, représentée par Madame le Maire, Elina VANDENBROUCKE, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La Commune de Locunolé, représentée par Monsieur le Maire, Jean-Michel DANIEL, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La Commune de Mellac, représentée par Monsieur le Maire, Christophe LESCOAT, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La Commune de Moëlan-sur-Mer, représentée par Madame le Maire, Anaëlle JOLIFF, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La Commune de Querrien, représentée par Monsieur le Maire, Stéphane CADO, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

- La Commune de Quimperlé, représentée par Monsieur le Maire, Michaël QUERNEZ, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La Commune de Rédéné, représentée par Monsieur le Maire, Yves BERNICOT, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La Commune de Riec-sur-Bélon, représentée par Madame le Maire, Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La Commune de Saint-Thurien, représentée par Madame le Maire, Anne-Marie SEVENNEC, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La Commune de Scaër, représentée par Monsieur le Maire, Guy FAOUCHER, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;
- La Commune de Tréméven, représentée par Madame le Maire, Aurélie FOUCHER, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

- Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
- Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;
- Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;
- Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel ;
- Vu le décret n°2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L.214-1-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Finistère en date du XXX concernant la stratégie de déploiement des CTG ;
- Vu les schémas départementaux
- Vu la délibération du conseil communautaire de Quimperlé Communauté en date du XXX figurant en annexe 5 de la présente convention.
- Vu la délibération du conseil municipal d'Arzano en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention.
- Vu la délibération du conseil municipal de Bannalec en date XXX du figurant en annexe 6 de la présente convention.
- Vu la délibération du conseil municipal de Baye en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention.
- Vu la délibération du conseil municipal de Clohars-Carnoët en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention.
- Vu la délibération du conseil municipal de Guilligomarc'h en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention.
- Vu la délibération du conseil municipal du Trévoux en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention.
- Vu la délibération du conseil municipal de Locunolé en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention.

- Vu la délibération du conseil municipal de Mellac en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention.
- Vu la délibération du conseil municipal de Moëlan-sur-Mer en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention.
- Vu la délibération du conseil municipal de Querrien en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention.
- Vu la délibération du conseil municipal de Quimperlé en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention.
- Vu la délibération du conseil municipal de Rédéné en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention.
- Vu la délibération du conseil municipal de Riec-sur-Bélon en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention.
- Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Thurien en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention.
- Vu la délibération du conseil municipal de Scaër en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention.
- Vu la délibération du conseil municipal de Tréméven en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention.
- Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du XXX et figurant en annexe 7 de la présente convention.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- ✓ Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;
- ✓ Garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;
- ✓ Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.

Ces missions passent par les objectifs suivants :

- ✓ Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- ✓ Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- ✓ Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- ✓ Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- ✓ Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- ✓ Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- ✓ Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- ✓ Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques

familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-présidences sont assurées par le président du Département ou un conseiller départemental, un maire ou un président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la CAF ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser du schéma lorsque son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n°2025-253 du 20 mars 2025.

La CTG s'appuie sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

➤ *Les caractéristiques territoriales suivantes :*

- ✓ Un territoire attractif aux dynamiques démographiques contrastées : Quimperlé Communauté regroupe seize communes et compte environ 58 500 habitants. Depuis une dizaine d'années, le territoire connaît une croissance démographique modérée, principalement portée par un solde migratoire positif, tandis que le solde naturel tend à se dégrader sous l'effet de la baisse des naissances et du vieillissement de la population. Les dynamiques démographiques demeurent toutefois hétérogènes selon les communes. Certaines enregistrent une croissance liée à leur attractivité résidentielle, alors que d'autres voient leur population diminuer sous l'effet d'un déficit à la fois naturel et migratoire. Cette diversité nécessite une adaptation des politiques publiques aux réalités locales. Le territoire conserve une réelle attractivité résidentielle, renforcée notamment par sa situation géographique entre les pôles de Lorient et de Quimper, son cadre de vie et son littoral, tout en devant répondre aux défis liés aux évolutions démographiques.
- ✓ Une population marquée par le vieillissement : le vieillissement constitue l'une des principales caractéristiques du territoire. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent désormais plus d'un tiers de la population, une proportion supérieure aux moyennes régionale et nationale. Cette évolution résulte du vieillissement des générations du baby-boom, de l'allongement de l'espérance de vie et du recul durable de la natalité. Les communes littorales apparaissent comme les plus concernées par cette évolution démographique. À l'inverse, quelques communes de l'intérieur conservent une structure par âge plus équilibrée. Les projections démographiques annoncent une poursuite de cette tendance au cours des prochaines années avec une augmentation importante des personnes âgées de plus de 75 ans. Cette évolution engendre des besoins croissants en matière d'accompagnement de la perte d'autonomie, d'adaptation de l'habitat, de mobilité, d'accès aux soins, de maintien à domicile et de lutte contre l'isolement.
- ✓ Une évolution des ménages et des besoins résidentiels : le nombre de ménages continue d'augmenter plus rapidement que la population sous l'effet de la diminution de leur taille moyenne. Cette évolution traduit les transformations des modes de vie : progression des personnes vivant seules, augmentation des couples sans enfant et des familles monoparentales, maintien à domicile des personnes âgées. Le parc de logements est majoritairement occupé par des propriétaires. Toutefois, le territoire se caractérise par une sous-occupation importante des logements, liée principalement au vieillissement de la population. De nombreux seniors occupent des logements devenus trop grands au regard de leur composition familiale. Cette situation constitue un enjeu majeur pour le territoire. Elle invite à poursuivre les actions engagées en faveur de l'adaptation des logements, du développement d'une offre résidentielle diversifiée et de l'accompagnement des parcours résidentiels des jeunes, des familles et des personnes âgées.
- ✓ Une économie dynamique mais des fragilités persistantes : le tissu économique de Quimperlé Communauté repose principalement sur un réseau dense de petites entreprises, particulièrement présentes dans les secteurs du commerce, des transports et des services. L'industrie conserve néanmoins un rôle structurant puisqu'elle concentre une part importante des emplois salariés du territoire. La population active est majoritairement composée d'employés et d'ouvriers. Si la situation de l'emploi s'améliore progressivement avec une baisse du chômage, les formes d'emploi précaires (CDD, intérim, emplois saisonniers, alternance) demeurent relativement fréquentes, notamment chez les jeunes. Cette structure économique explique un niveau de revenu médian légèrement inférieur aux moyennes départementale et régionale, même si le taux de pauvreté reste relativement contenu. Des disparités demeurent toutefois entre les communes littorales, généralement plus favorisées, et certaines communes de l'intérieur du territoire.

- ✓ Des évolutions démographiques qui transforment les besoins des habitants : la diminution des naissances et des effectifs d'enfants conduit progressivement à adapter l'offre de services destinée aux familles. Si le territoire bénéficie d'une offre d'accueil de la petite enfance globalement satisfaisante et supérieure à la moyenne nationale, celle-ci devra continuer à évoluer afin de tenir compte des besoins futurs, du renouvellement des professionnels et du vieillissement des équipements.

Les jeunes restent confrontés à plusieurs difficultés d'accès à l'autonomie. La précarité des premiers emplois, les tensions sur le logement et les problématiques de mobilité constituent des freins importants à leur insertion professionnelle et résidentielle.

Parallèlement, le vieillissement de la population entraîne une augmentation du nombre de personnes âgées vivant seules ainsi que des situations de perte d'autonomie. Ces évolutions renforcent les besoins d'accompagnement, de soutien aux aidants, de développement de solutions de répit et d'adaptation de l'offre médico-sociale.

Le territoire connaît également une progression du nombre de personnes en situation de handicap, tant chez les adultes que chez les enfants. Cette évolution appelle une attention particulière en matière d'accessibilité, d'inclusion, d'accompagnement des familles et de coordination entre les acteurs.

- ✓ Des fragilités sociales à prendre en compte : malgré une situation globale relativement favorable au regard des indicateurs régionaux, plusieurs facteurs de vulnérabilité demeurent présents sur le territoire. Les familles monoparentales, les jeunes adultes, certaines personnes âgées isolées ainsi que les ménages à faibles ressources constituent des publics particulièrement exposés aux difficultés sociales.

Les données relatives aux prestations sociales montrent une diminution globale du nombre d'allocataires, mais également le maintien d'un nombre important de ménages dont les ressources demeurent fortement dépendantes des dispositifs de solidarité. Les situations de précarité restent souvent liées à l'emploi, au logement, à la mobilité ou à l'isolement.

➤ *L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :*

Le territoire bénéficie d'une offre d'accueil, collective et individuelle diversifiée, composée de :

Offre d'accueil sur le territoire de Quimperlé Communauté	
13 Multi accueils/Micro-crèches	Arzano, Bannalec, Clohars-Carnoët, Mellac (2), Moëlan-sur-Mer, Querrien, Quimperlé (4), Riec-sur-Bélon, Scaër
4 Accueils de loisirs	Bannalec, Moëlan-sur-Mer, Scaër, Tréméven
6 Maisons d'assistant.e.s maternel.le.s	Bannalec, Clohars-Carnoët, Guilligomarc'h, Quimperlé (2), Scaër
208 Assistantes maternelles en activité au 31.12.25	Réparties sur les 16 communes
1 Lieu d'Accueil Enfants-Parents qui intervient sur les sites des 4 accueils de loisirs	
1 Relais petite enfance intervenant sur l'ensemble du territoire	

➤ *Les champs d'intervention prioritaires*

Les travaux de concertation menés auprès des habitants, des élus, des partenaires institutionnels et du tissu associatif mettent en évidence des attentes convergentes qui rejoignent les constats du diagnostic.

Les principaux champs d'intervention sont les suivants :

- ✓ L'adaptation des politiques publiques au vieillissement de la population et l'accompagnement la perte d'autonomie ;
- ✓ Le maintien d'une offre de services de proximité répondant aux évolutions démographiques ;
- ✓ Le soutien aux familles, à la parentalité et à l'accès aux modes d'accueil ;
- ✓ Le soutien au développement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et leur accès au logement ;
- ✓ Le développement d'une offre de logements adaptée aux différentes étapes de la vie ;
- ✓ Le renforcement de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs proches ;
- ✓ La prévention des situations de précarité tout en favorisant l'accès aux droits ;
- ✓ L'amélioration de la mobilité comme condition d'accès aux services, à l'emploi, aux soins et aux loisirs ;
- ✓ Le renforcement de la coordination entre les acteurs locaux afin de simplifier les parcours des habitants et développer une réponse territoriale plus lisible et plus efficace.

Ces constats constituent le socle du renouvellement de la Convention Territoriale Globale. Ils mettent en évidence la nécessité de poursuivre une politique de développement social fondée sur la coopération entre partenaires, l'adaptation des services aux évolutions de la population et la recherche d'une plus grande proximité avec les habitants.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Finistère, le Département du Finistère, Quimperlé Communauté et les 16 communes du territoire souhaitent conclure, dans le cadre du Projet Social de Territoire, une Convention Territoriale Globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Article 1 – Objet de la Convention Territoriale Globale

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur le territoire de Quimperlé Communauté (Annexe 1) ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 et 3) ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexe 4).

Article 2 – Les champs d'intervention de la CAF du Finistère

Les interventions de la Caf du Finistère, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles sur le territoire de Quimperlé Communauté, consistent à :

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :
 - ✓ Un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
 - ✓ A la pérennisation et au développement des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE). Véritable opportunité de vivifier le projet du territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le SPPE participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutter contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.

- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :
 - ✓ Le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des Accueils Collectifs de Mineurs, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
 - ✓ L'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :
 - ✓ Le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;

- ✓ L'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.
- Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :
 - ✓ Une action coordonnée avec le SPPE et la démarche « 1000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
 - ✓ L'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
 - ✓ L'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires des plus fragiles par :
 - ✓ L'évolution des aides professionnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
 - ✓ La contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :
 - ✓ La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
 - ✓ Les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.
- Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :
 - ✓ Un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
 - ✓ La détection autonomisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement bon droit des prestations légales et d'action sociale.
- Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :
 - ✓ L'accompagnement des projets de territoire avec les partenaires et les élus ;
 - ✓ L'animation de la vie sociale des territoires ;
 - ✓ L'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

Article 3 – Les champs d'intervention de Quimperlé Communauté

La Communauté d'Agglomération de Quimperlé Communauté dispose de diverses compétences. Au-delà des compétences obligatoires d'une agglomération (aménagement, développement économique, commerce local, tourisme, habitat, gestions des milieux aquatiques, collecte des déchets, eau et assainissement...), elle s'est engagée volontairement

au titre de compétences supplémentaires et facultatives, dans la mise en place d'actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- L'action sociale d'intérêt communautaire : insertion, prévention, accès aux droits, MFS, Centre Intercommunal d'Action Sociale, santé ;
- Le développement du sport et de la culture : construction, aménagement, entretien et gestions d'équipements d'intérêt communautaire, promotion du sport et de la culture ;
- Les communications électroniques : établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit ;
- La formation des élus ;
- La gestion de la surveillance des zones de baignades sur les plages ;
- La gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- La gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif ;
- La petite enfance, l'enfance et la jeunesse : Relais petite enfance, soutien à la parentalité, ALSH, séjours jeunes, SJJ) ;
- Les personnes âgées et handicapées ;
- La promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS).

En réponse aux besoins d'accueils diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1^{er} janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfants (AO) et contribuent ainsi à la mise en place du service public de la petite enfance. A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre d'habitants de leurs territoires :

Pour Quimperlé Communauté :

- Recense les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de service aux famille ainsi que les modes d'accueils disponibles sur leur territoire : cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique) et à recenser l'offre d'accueil, individuelle (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;
- Informe et accompagne les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents : cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil (publique et privée) des jeunes enfants disponible sur le territoire et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents ;

Pour les communes :

- Les communes de plus de 3 500 habitants exerçant la compétences d'AO planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des

priorités partagées par les collectivités dans le cadre des travaux du Comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L.214-2 du Code de l'action sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une Convention Territoriale Globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.

- Soutiennent la qualité des modes d'accueil : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de 10 000 habitants doivent se doter d'un Relais Petite Enfance à compter du 1^{er} janvier 2026.

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel les communes et l'EPCI signataires peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- Le diagnostic des besoins (Annexe 1) ;
- La liste des équipements et services soutenus par chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO (Annexe 2) ;
- Le plan d'action de la CTG (Annexe 3) ;
- Les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 4) ;
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 9 de la présente convention).

Article 4 – Les champs d'intervention des communes

Les champs d'intervention des communes se réfèrent aux compétences énoncées dans la deuxième partie du code général des collectivités territoriales.

Elles sont dotées d'une compétence générale formulée ainsi « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune », incluant la gestion des écoles et l'urbanisme.

Par ailleurs, dans le cadre de la CTG, elles contribuent ainsi à la mise en place du Service Public de la Petite Enfance en tant qu'autorités organisatrices d'accueil du jeune enfants (AO) – cf. article 3 de la convention.

Article 5 – Les champs d'intervention du Département du Finistère

Pour exercer ses compétences dans le domaine social, le Département dispose de trois directions territoriales d'action sociale (DTAS), dont la mission est double : accompagner les Finistériens qui en ont besoin et soutenir les acteurs de proximité intervenant en faveur de la cohésion sociale.

Grâce à ce maillage territorial des Centres Départementaux d'Action Sociale (CDAS), le Département est présent au plus près de la population. Il peut ainsi accompagner les personnes vulnérables, coordonner les acteurs de l'action sociale de proximité et agir dans différents domaines : l'insertion, la lutte contre les exclusions, l'accès aux droits, la prévention dans les domaines de la jeunesse, de l'enfance et de la famille, et enfin la cohésion sociale.

Depuis 2022, cette approche globale et territoriale des enjeux de solidarité et de cohésion sociale s'intègre dans le Pacte Finistère 2030. Ainsi, de grands partenaires de l'action sociale qui interviennent dans les domaines de la prévention, de la parentalité, de la solidarité intergénérationnelle et de l'insertion sociale (centres sociaux, espaces de vie sociale...) sont financés par le Pacte.

Article 6 – Les objectifs partagés au regard des besoins

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé (annexe 1) sont :

Thèmes	Enjeux
Enjeux économiques et sociaux interdépendants	Sécurisation des parcours professionnels Accompagnement des jeunes vers l'emploi durable Prise en compte des mobilités domicile-travail dans l'organisation des services
Insertion et égalité des chances	Elévation du niveau de qualification de la population Sécurisation des parcours de formation des jeunes Renforcement des liens entre formation et emploi Prise en compte des freins périphériques (mobilité, logement, garde d'enfants, ...)
Habitat	Adaptation du parc de logements aux besoins des seniors Soutien à l'accès au logement des ménages modestes Accompagnement des parcours résidentiels
Petite enfance	Adaptation de l'offre d'accueil aux besoins actuels et futurs Réduction des inégalités d'accès aux modes d'accueil Soutien renforcé aux familles les plus fragiles
Jeunesse	Sécurisation des parcours d'insertion des jeunes Accompagnement vers l'emploi et la formation Soutien à l'accès au logement autonome
Seniors	Anticipation des besoins liés au vieillissement démographique Développement de solutions favorisant le maintien à domicile Soutien aux aidants familiaux
Handicap	Renforcement de l'accompagnement des personnes en situation de handicap

	Soutien aux familles et aux aidants Inscription des enjeux d'inclusion dans l'ensemble des politiques territoriales
Lutte contre la pauvreté	Prévention et réduction de la pauvreté Accompagnement renforcé des publics les plus vulnérables Amélioration de l'accès aux droits

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

Article 7 – Engagements des signataires

La Caf du Finistère, Quimperlé Communauté, les communes du territoire et le Département du Finistère s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaires et utiles.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier en direction des services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par les collectivités locales compétentes, sous la forme de « bonus territoire CTG » et du bonus trajectoire de développement.

De son côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en annexe 2.

Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Article 8 – Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (locaux, données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage commun à la CTG et au Projet Social de Territoire de Quimperlé Communauté.

Ce comité est composé de représentants de la Caf, du Département du Finistère, de Quimperlé Communauté, des communes et de représentants de la société civile.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- ✓ Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- ✓ Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- ✓ Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- ✓ Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et Quimperlé Communauté.

Le secrétariat permanent est assuré par Quimperlé Communauté.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Dans le cadre du SPPE, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son plan pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au Comité départemental des services aux familles (Cdsf), ainsi que le bilan intermédiaire et le bilan final. La Caf apporte son soutien aux collectivités locales dans la vérification de leur compatibilité (contenu et durée) de leur plan avec le Schéma départemental des services aux familles.

Article 9 – Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la

nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

Article 10 – Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Article 11 – Suivi, bilan et évaluation

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

1. Le suivi continu du plan d'action : un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :
 - Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre) ;
 - Suivre l'état d'avancement des actions ;
 - Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés.
2. Le pilotage de la démarche évaluative avec les collectivités territoriales en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.) : le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :
 - Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire ;
 - Un échange plus approfondi avec les collectivités territoriales à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire ;
 - Un échange associant les partenaires des collectivités territoriales en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le bon fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende

compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- Développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information ;
- Concevant les indicateurs de suivi ;
- Conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation ;
- Exploitant et communiquant les résultats, en s'appuyant sur les chargés de coopération thématiques avec l'aide de la Caf si nécessaire.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L.214-2 du CASF. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiqués au CDSF. Ces bilans sont transmis par la Caf au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

Article 12 – Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2031. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Article 13 – Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 14 – Fin de la convention

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 15 – Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf du Finistère.

Article 16 – Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Quimperlé, le XXX 2027 en autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Cette convention comporte XXX pages paraphées par les parties et les 7 annexes énumérées dans le sommaire.

Le Président du Conseil d'Administration
de la CAF 29
José LE SAUX

Le Président de Quimperlé Communauté
Christophe LEROUX

Le Directeur de la CAF 29
Jean-Marc Malfre

Le Président du Département
du Finistère
Maël DE CALAN

La Maire d'Arzano
Clotilde LAVISSE

Le Maire de Bannalec
Christophe LE ROUX

Le Maire de Baye
Pascal BOZEC

Le Maire de Clohars-Carnoët
Michaël THOMAS

Le Maire de Guilligomarc'h
Bruno MOREL

La Maire du Trévoux
Elina VANDENBROUCKE

Le Maire de Locunolé
Jean-Michel DANIEL

Le Maire de Mellac
Christophe LESCOAT

La Maire de Moëlan-sur-Mer
Anaëlle JOLIFF

Le Maire de Querrien
Stéphane CADO

Le Maire de Quimperlé
Michaël QUERNEZ

Le Maire de Rédéné
Yves BERNICOT

La Maire de Riec-sur-Bélon
Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU

La Maire de Saint-Thurien
Anne-Marie SEVENNEC

Le Maire de Scaër
Guy FAOUCHER

La Maire de Tréméven
Aurélie FOUCHER

Annexes

Annexe 1 – Diagnostic partagé

INTRODUCTION

Dans un contexte marqué par des transformations économiques, démographiques et sociales rapides, le territoire étudié se présente comme un espace aux dynamiques contrastées. À la fois lieu de vie, d'échanges et d'inégalités, il reflète les réalités quotidiennes de ses habitants, entre ressources locales et fragilités structurelles.

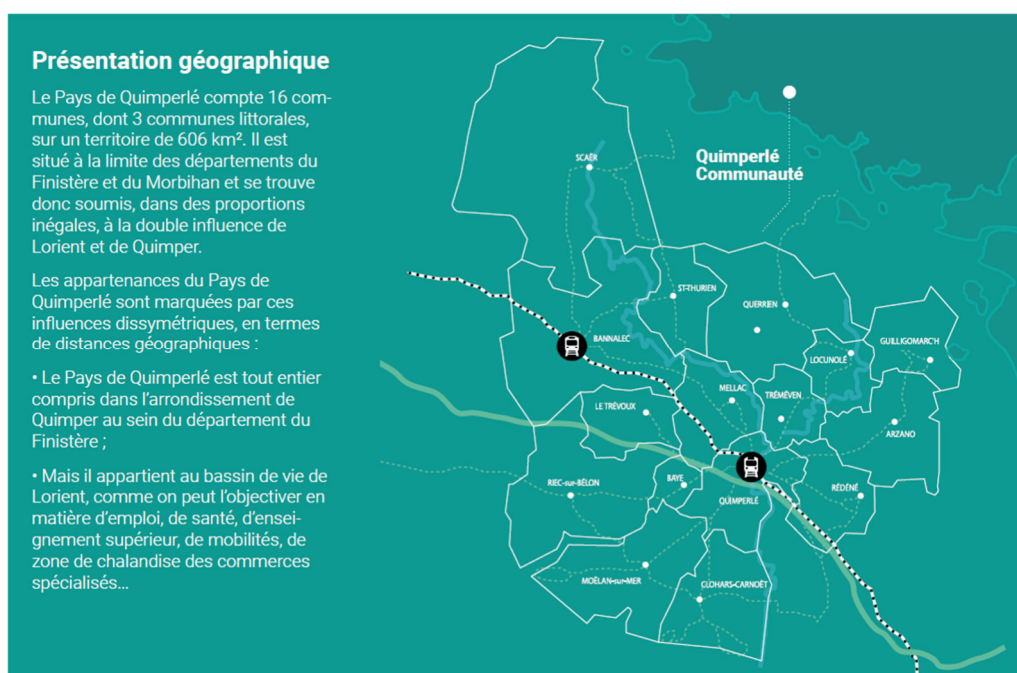
Dans le cadre du renouvellement du Projet Social de Territoire (PST) et de la Convention Territoriale Globale (CTG), ce portrait de territoire constitue un outil stratégique d'aide à la décision pour la nouvelle mandature. Il vise à actualiser et objectiver la connaissance du territoire afin d'éclairer les choix des élus et des partenaires dans la définition des priorités d'action pour les années à venir.

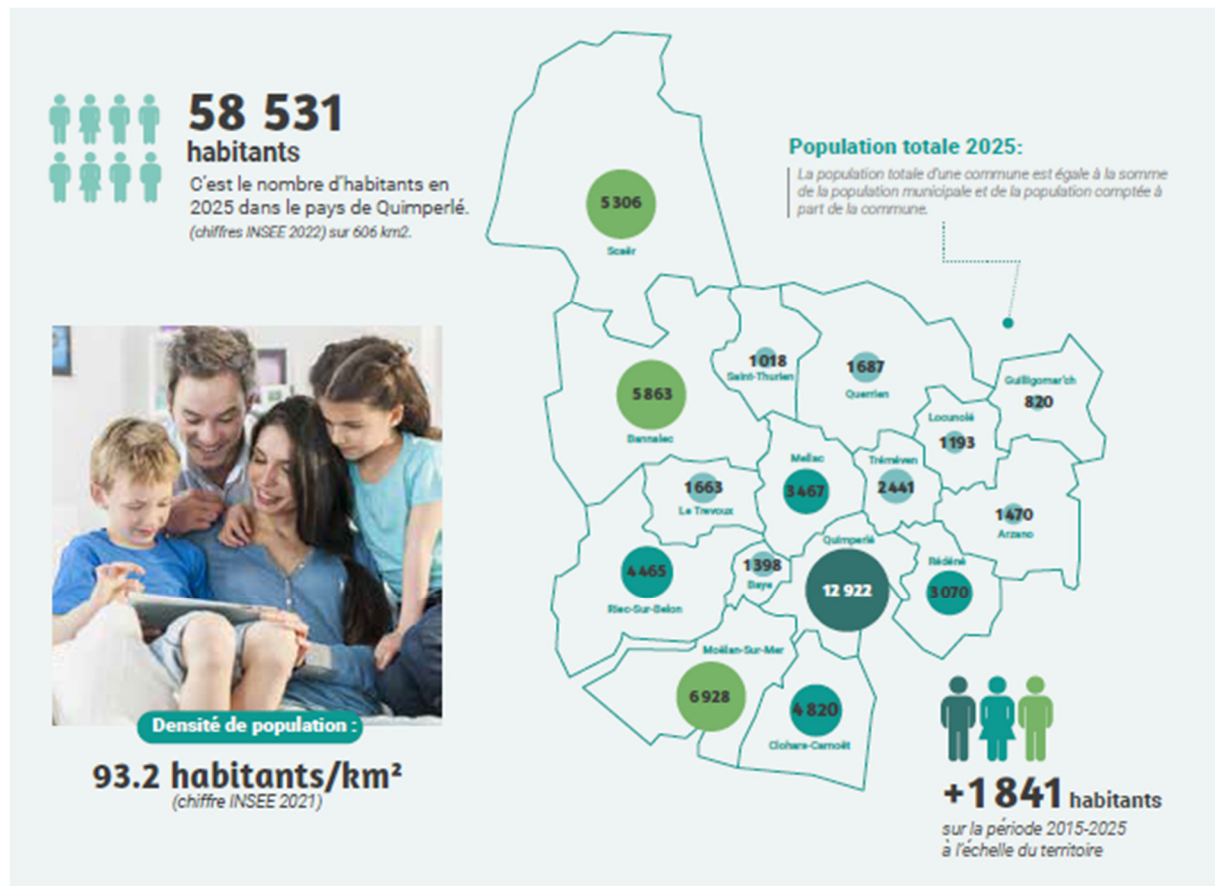
Plus précisément, ce diagnostic poursuit plusieurs objectifs :

- Identifier les évolutions démographiques, sociales et économiques du territoire ;
- Repérer les besoins actuels et émergents des habitants, en particulier des publics les plus fragiles ;
- Dégager des enjeux partagés et hiérarchisés, en appui à la construction du Projet Social de Territoire.

Cet outil et cette méthodologie permettront aux différentes instances décisionnaires et opérationnelles de poursuivre et d'accentuer la dynamique partenariale, source de réponses adaptées aux réalités locales.

1. Le territoire d'étude : Quimperlé Communauté

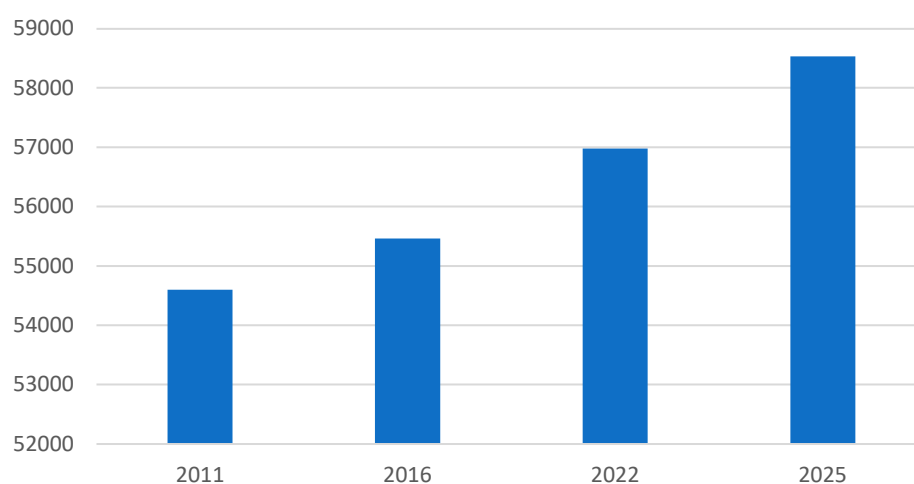




1.1 Une population en évolution modérée avec une dynamique portée par les migrations

Selon les données les plus récentes du recensement de la population et leur exploitation (INSEE, RP 2022), la population de Quimperlé Communauté s'élève à environ 58 531 habitants au 1^{er} janvier 2025, marquant une évolution modérée sur la période 2011–2025.

Evolution démographique 2011-2025



Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025

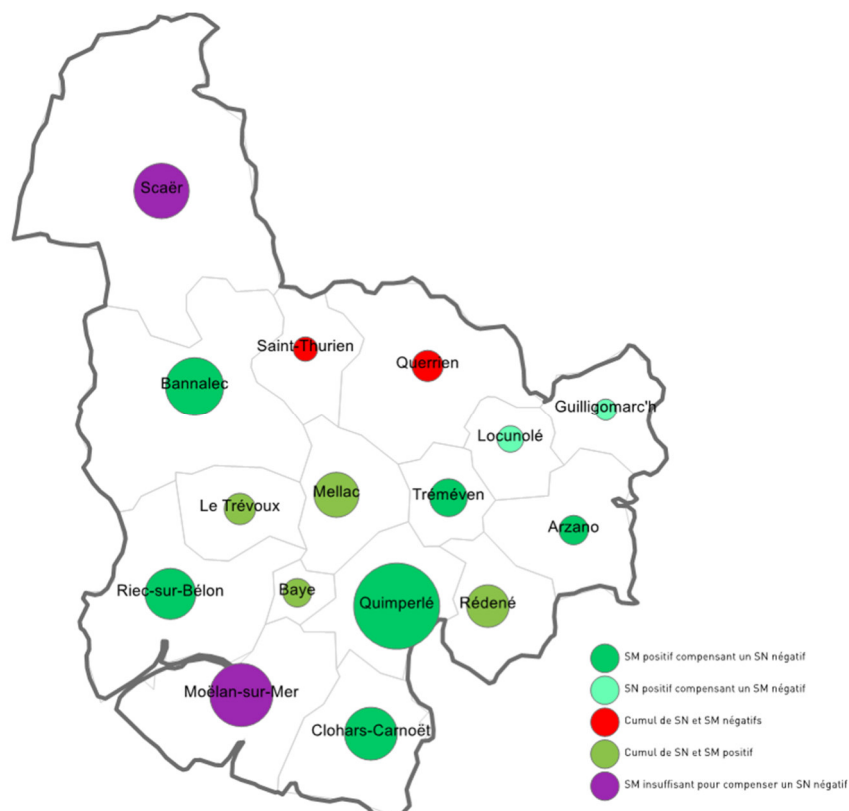
L'évolution démographique globale est positive avec une tendance à l'accélération de la croissance. En effet, le taux d'évolution annuel moyen est de 0.31% entre 2011 et 2016 ; de 0.45% entre 2016 et 2022.

Les dynamiques de croissance sont différentes selon les communes du territoire, avec une évolution positive essentiellement portée par un solde migratoire positif.

Répartition des communes selon leurs dynamiques de croissance

Typologie	Communes
Communes où le solde migratoire n'est pas suffisant pour compenser le solde naturel négatif	Moëlan-sur-Mer Scaër
Communes cumulant solde migratoire et solde naturel négatifs	Saint-Thurien Querrien
Communes en croissance qui cumulent solde migratoire et solde naturel positifs	Baye Le Trévoux Mellac Rédéné
Communes en croissance du fait d'un solde migratoire positif	Arzano Bannalec Clohars-Carnoët Quimperlé Riec-sur-Bélon Tréméven
Communes où la croissance est portée par le solde naturel	Locunolé Guilligomarc'h

Dynamiques de croissance des communes du Pays de Quimperlé



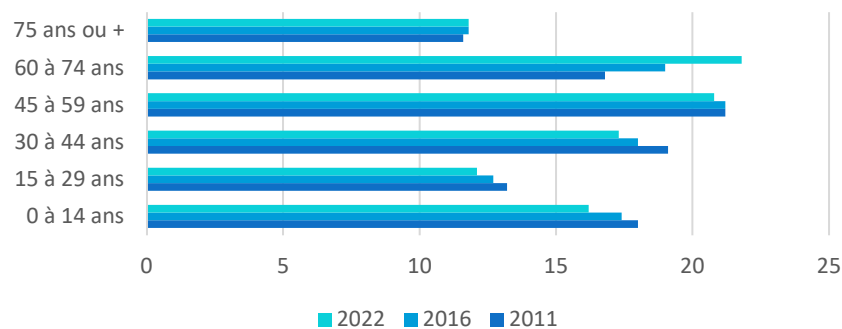
SN : solde naturel - SM : solde migratoire

1.2 Une structure par âge marquée par le vieillissement

Le vieillissement démographique s'accélère sur le territoire comme à l'échelle nationale. L'effet cumulé du vieillissement des baby-boomers (nés entre la fin de la seconde guerre mondiale et 1960), de la baisse de la natalité et de l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé annoncent un défi immédiat avec le doublement des 75 ans et plus d'ici 2050.

La structure par âge de la population met en évidence une augmentation de la part des 60 ans et plus qui compte pour plus d'un tiers de la population générale ; une baisse de la part des 0-14, 15-29 et 30-44 ans.

Evolution de la population par tranche d'âge
2011-2022



Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025

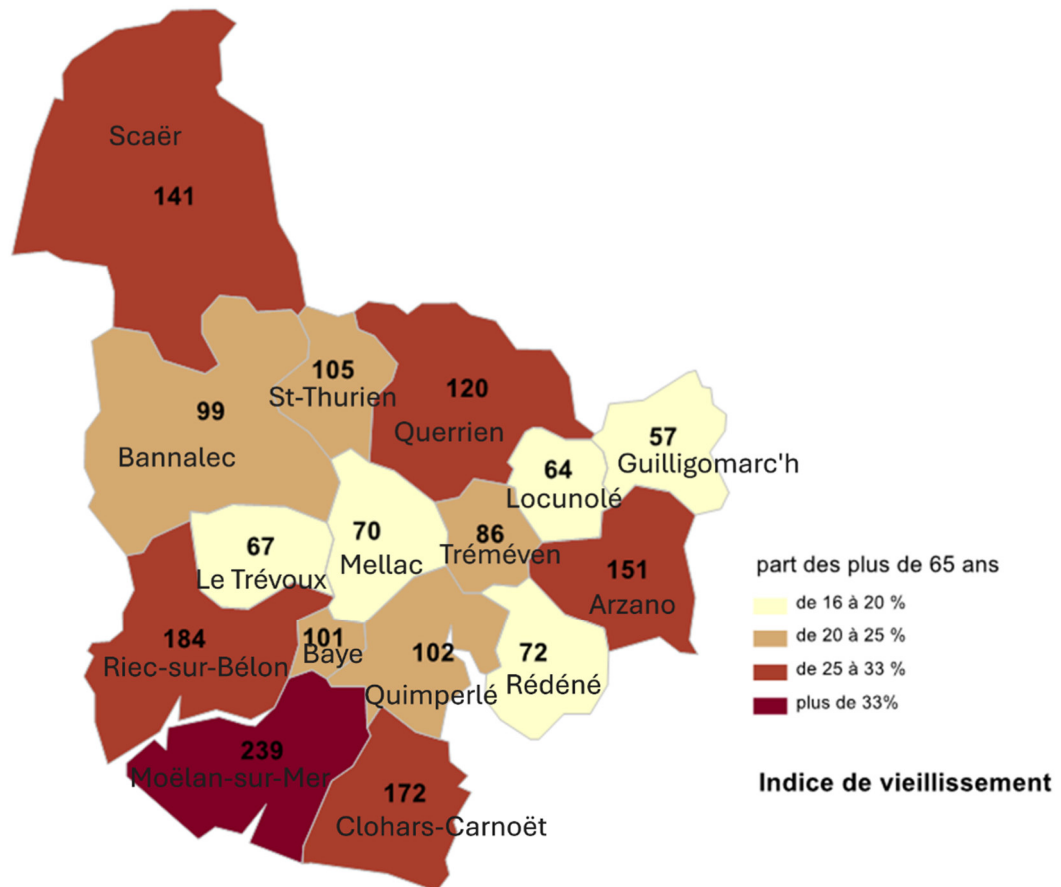
L'indice de vieillissement* est cependant contrasté dans les communes allant de celles ayant un indice très fort à celles ayant un indice faible à modéré et à faible progression.

Répartition des communes selon leurs dynamiques d'indice de vieillissement

Dynamiques de l'indice de vieillissement	Communes
Très fort	Clohars-Carnoët Moëlan-sur-Mer Riec-sur-Bélon
Fort ou avec une forte progression	Arzano Querrien Saint-Thurien Scaër
Modéré et avec une évolution limitée	Baye Quimperlé
Faible à modéré et à faible progression	Bannalec Guilligomarc'h Le Trévoux Locunolé Mellac Rédéné Tréméven

**L'indice de vieillissement est le rapport en pourcentage de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.*

Les seniors sur Quimperlé Communauté



Source : INSEE RP 2022; Traitement : AudéLor, novembre 2025

56% des communes du territoire ont un indice de vieillissement supérieur à 100. Les dynamiques sont hétérogènes avec un vieillissement très marqué sur les communes littorales.

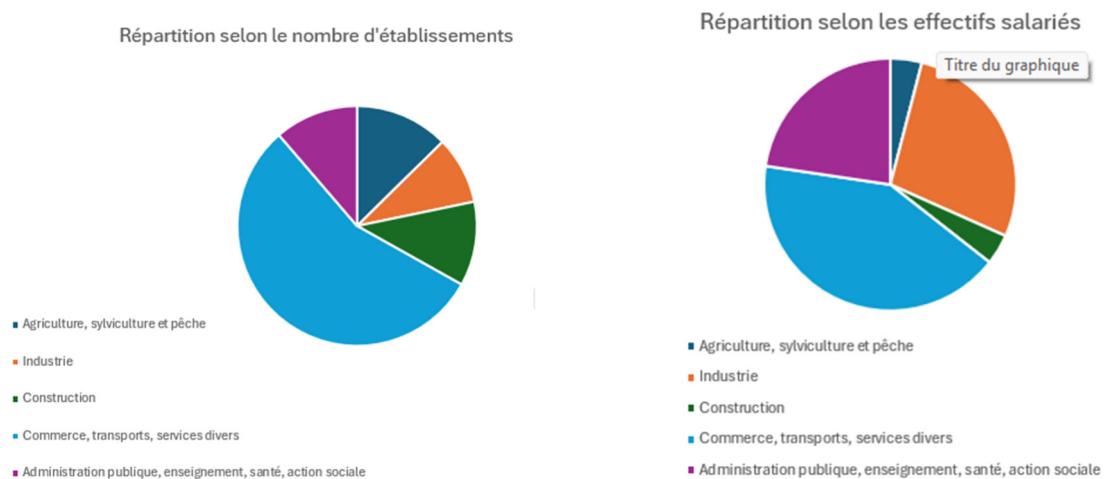
Cette évolution peut entraîner plusieurs enjeux : augmentation des besoins en santé et en aides aux personnes âgées, diminution de la population active. Cela oblige aussi les collectivités à adapter les logements, les transports et les services publics, tout en cherchant à maintenir un équilibre entre les générations et l'attractivité du territoire.

2. La population active, l'emploi et le chômage

Ce chapitre consacré à la population active, à l'emploi et au chômage permet d'analyser la structure du marché du travail local, en mettant en évidence les dynamiques d'activité, les caractéristiques de l'emploi et les évolutions du chômage. À travers ces indicateurs, il est possible de mieux comprendre les forces et les fragilités économiques du territoire, ainsi que les enjeux en matière d'insertion professionnelle et de développement.

2.1 Un tissu économique marqué par la prédominance des petites structures

Le tissu économique local se caractérise par une forte présence de petites entreprises, avec une prédominance des secteurs du commerce, des transports et des services qui regroupent la majorité des établissements, ces secteurs représentant près de 68 % du total. À l'inverse, une part plus limitée d'établissements de grande taille qui ne représentent que 2,9 % des établissements, et concentre de nombreux actifs, soit environ 40 % des salariés. Cette répartition reste relativement stable.



Source : Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) en géographie au 01/01/2025.

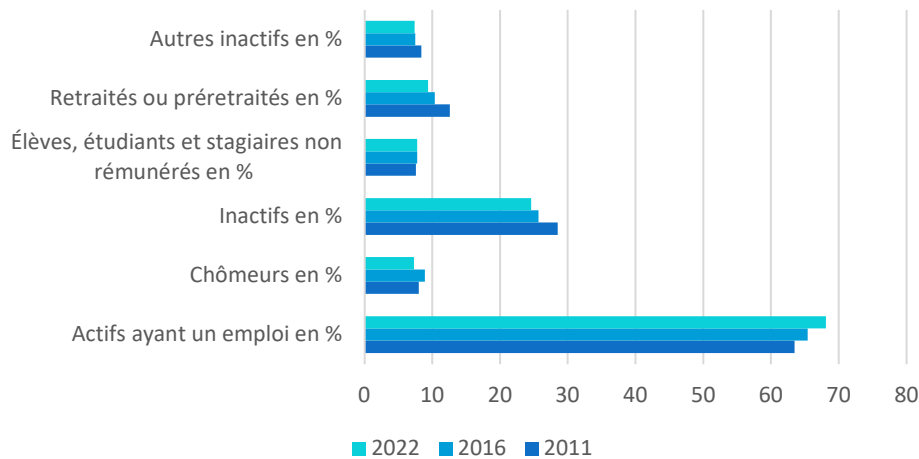
L'industrie occupe une place plus limitée en nombre d'établissements puisqu'elle compte environ 430 structures, soit près de 10 % du total des établissements du territoire. Cependant, elle concentre un volume important d'emplois, avec 2 510 salariés, soit 38,9 % des effectifs, elle devient même le premier employeur du territoire, ce qui montre son importance malgré une implantation plus réduite.

Ainsi, si le commerce domine largement en nombre d'établissements, l'industrie, bien moins représentée, se distingue par sa capacité à concentrer le plus grand nombre de salariés.

2.2 Une structure socioprofessionnelle dominée par les employés et ouvriers

L'évolution de la répartition des actifs/non actifs sur le territoire montre une évolution positive des personnes en activité avec une baisse continue du nombre de chômeurs et d'inactifs.

Evolution de la répartition actifs/non actifs

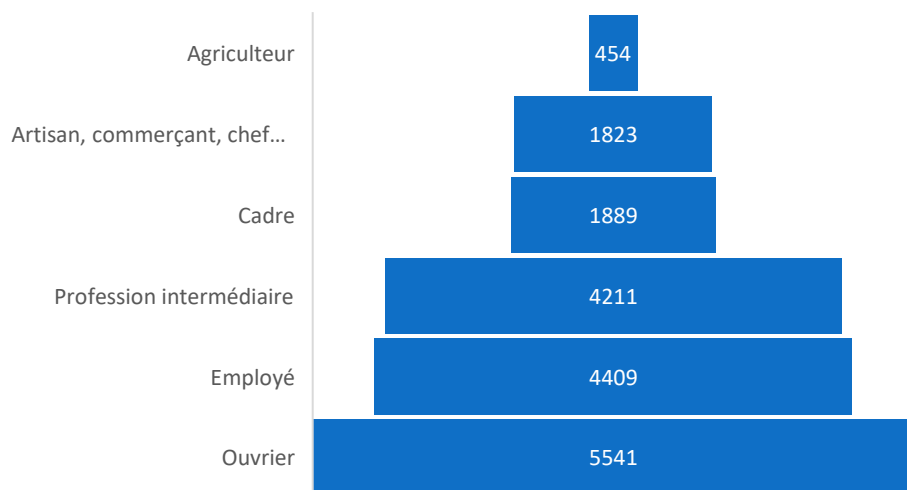


Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Parmi les actifs, la répartition des catégories socioprofessionnelles met en évidence :

- Une surreprésentation des employés et des ouvriers,
- Une part plus limitée des cadres et professions intellectuelles supérieures, comparativement aux moyennes régionale et nationale (5,2 % contre 8,6 % et 10,8%).

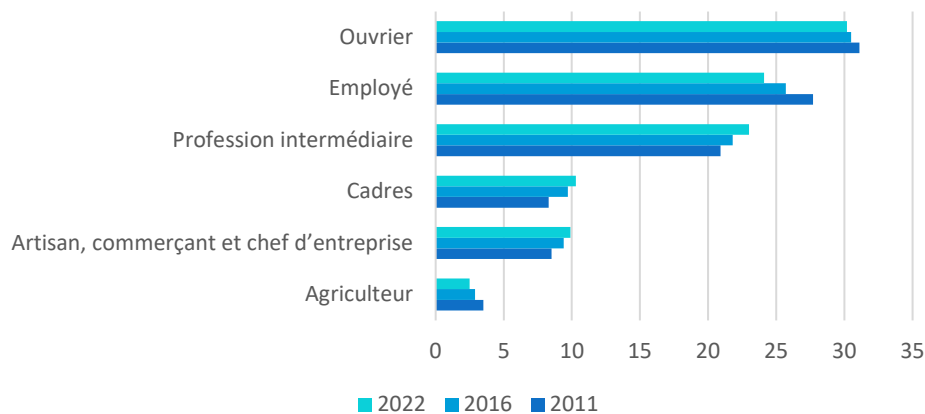
Répartition par groupe socioprofessionnel



Source : Insee, RP2022 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2025.

On observe toutefois, sur les dernières années, une baisse en pourcentage du nombre d'agriculteurs, d'employés et d'ouvriers tandis que le pourcentage des catégories « artisans, commerçants, chefs d'entreprise », « cadres et professions intellectuelles supérieures » et « professions intermédiaires » augmente.

Evolution de la répartition des groupes socioprofessionnels



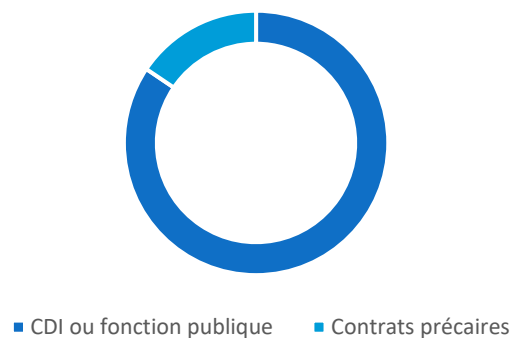
Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2025.

Cette structure socioprofessionnelle est révélatrice d'un tissu économique qui reste orienté vers des emplois d'exécution et de services.

2.3 Des formes d'emplois parfois précaires

Une présence non négligeable d'emplois précaires persiste sur le territoire, notamment les contrats à durée déterminée, missions d'intérim, emplois saisonniers, contrats en alternance. Cette part reste stable cependant.

Répartition des 15 ans et plus selon leur type de contrat en 2022



Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025.

Ces formes d'emploi concernent davantage les femmes pour les contrats à durée déterminée et les emplois aidés, davantage les hommes pour l'intérim et l'apprentissage-stage.

La part des salariés à temps partiel tend par ailleurs à diminuer, notamment chez les femmes (34.1% en 2011, 28.9% en 2022).

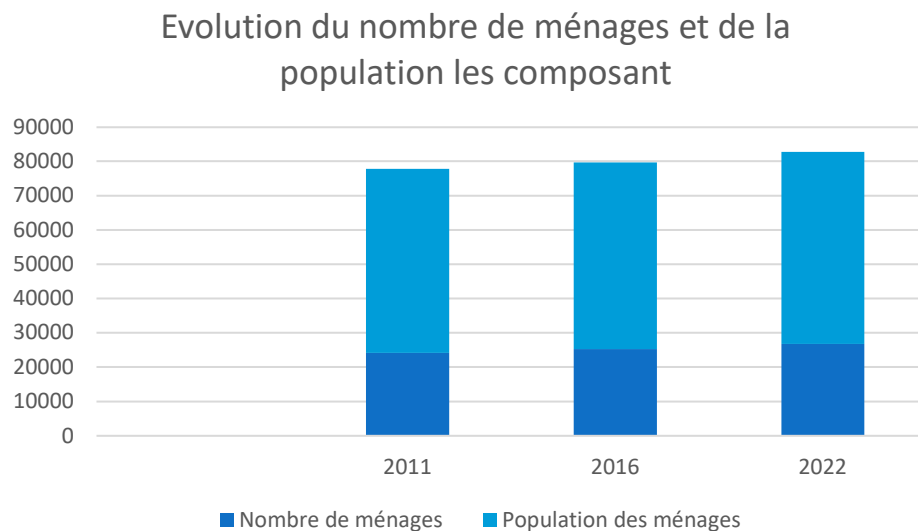
Cela reste néanmoins un indicateur de vulnérabilité sociale, pouvant avoir des répercussions sur les revenus des ménages, l'accès au logement et la stabilité des parcours de vie.

3. Des ménages et structures familiales influencées par les transformations de la société

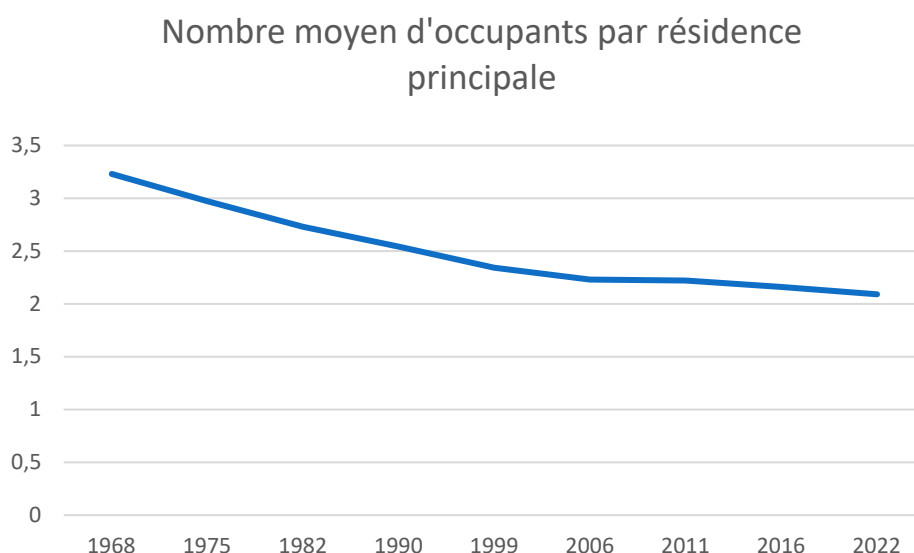
Ce chapitre consacré aux ménages et aux structures familiales permet d'appréhender les évolutions des modes de vie au sein du territoire. Il met en lumière les changements dans la composition des ménages, les formes familiales et les dynamiques démographiques, en lien avec des phénomènes tels que le vieillissement de la population ou les mutations sociétales.

3.1 Une augmentation modérée du nombre de ménages

Le territoire de Quimperlé Communauté compte un nombre de ménages en augmentation.



Cette évolution s'explique principalement par la décohabitation des ménages, l'augmentation du nombre de personnes vivant seules et le vieillissement de la population.

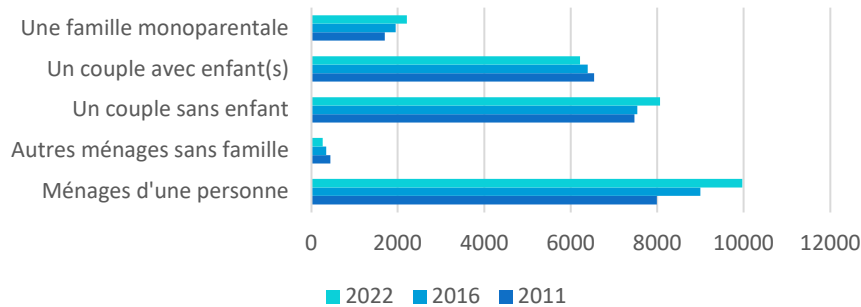


La croissance du nombre de ménages est ainsi plus dynamique que celle de la population (+5.9% contre 2.9%), traduisant une baisse tendancielle de la taille moyenne des ménages.

3.2 Une structure des ménages marquée par la poursuite de l'augmentation des personnes vivant seules

La typologie des ménages met en évidence une part importante de ménages composés d'une seule personne.

Evolution de la composition des ménages
2011-2022



Cette configuration s'explique par la présence accrue de personnes âgées vivant seules mais également par des jeunes adultes isolés ou des ménages sans enfant.

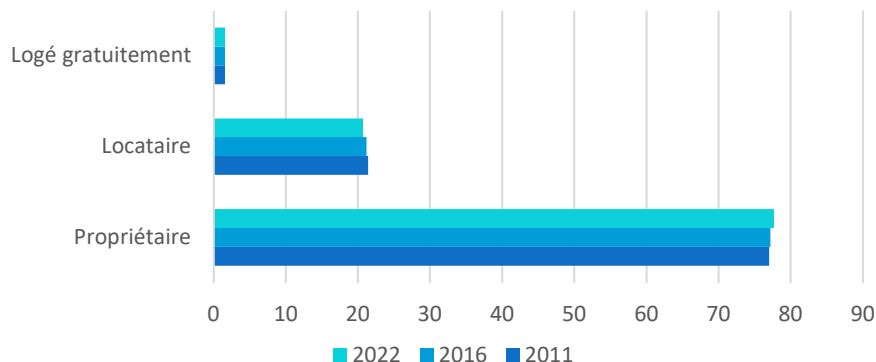
Les couples avec enfants représentent une part plus réduite des ménages, traduisant une évolution des modes de vie et une fragilisation potentielle de certaines familles.

La part des couples sans enfant ainsi que celle des familles monoparentales continuent à progresser.

3.3 Un parc de logements majoritairement occupé par des propriétaires

La majorité des résidences principales du territoire est occupée par des ménages propriétaires dont la part continue d'augmenter.

Evolution de la répartition en % selon le
statut d'occupation

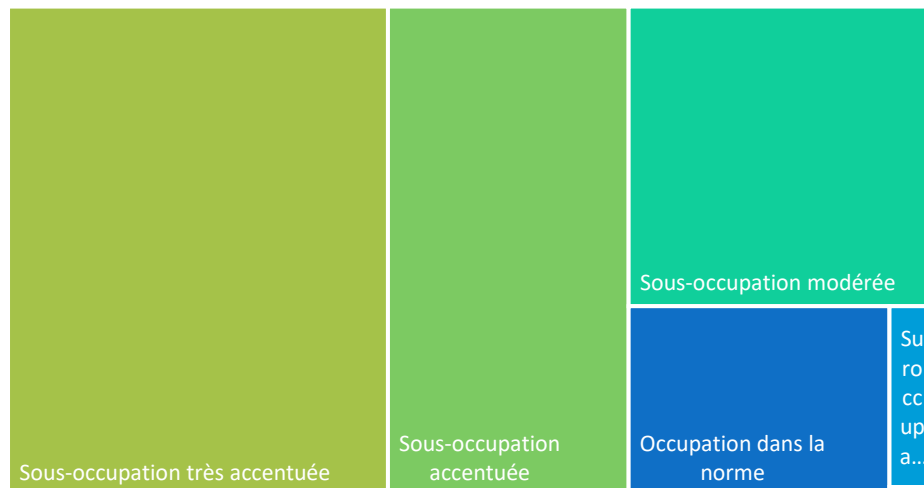


La part des ménages locataires, notamment du parc social, demeure toutefois significative et constitue un enjeu important en matière d'accès au logement, de maintien dans le logement des publics fragiles et de parcours résidentiels.

3.4 Une sous-occupation des logements révélatrice du vieillissement

Les différentes données mettent en évidence une sous-occupation notable du parc de logements. La part de logements en sous-occupation très accentuée est en augmentation. Ainsi, comme l'illustre le graphique ci-après, près des deux tiers des logements sont en sous-occupation accentuée ou très accentuée, 1 logement sur 10 est dans la norme et 2% sont en suroccu...

Répartition selon l'indice de peuplement* - 2022



Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

Ce phénomène s'explique par le maintien à domicile de personnes âgées dans des logements devenus trop grands, des parcours résidentiels peu mobiles et une offre de logements adaptés encore insuffisante malgré les efforts réalisés ces dernières années dans le cadre du Programme Local de l'Habitat.

La sous-occupation constitue à la fois un enjeu d'adaptation du logement au vieillissement et un levier potentiel de mobilisation du parc existant, notamment pour répondre aux besoins des familles et des jeunes ménages.

**Un logement est sous-occupé s'il comporte plus de pièces que le nombre de pièces théoriquement nécessaire au ménage qui l'occupe. La sous-occupation peut être modérée (une pièce de plus que la norme), accentuée (deux pièces de plus) ou très accentuée (au moins trois pièces de plus).*

Le nombre de pièces théoriquement nécessaire (norme) est calculé ainsi : une pièce de séjour pour le ménage ; une pièce pour chaque couple ; une pièce pour chaque personne de 19 ans ou plus ne vivant pas en couple dans le ménage ; pour les personnes de moins de 19 ans, une pièce pour deux personnes si elles ont le même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par personne. La cuisine n'est comptée dans le nombre de pièces du logement que si elle mesure plus de 12 m².

4. Portrait des publics cibles

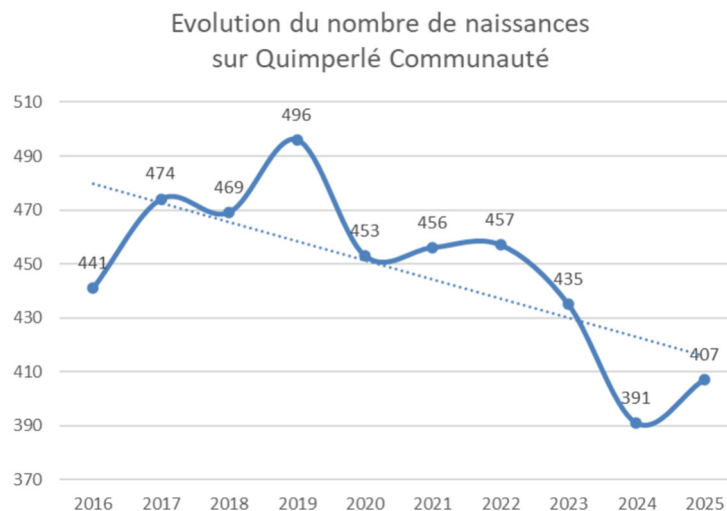
Consacré au portrait des publics cibles, ce chapitre vise à identifier et caractériser les populations prioritaires du territoire. Il s'attache à analyser leurs profils sociodémographiques, leurs conditions de vie ainsi que leurs besoins spécifiques, afin de mieux comprendre les inégalités et les situations de vulnérabilité.

4.1 La petite enfance et l'enfance

Afin de répondre aux besoins identifiés en matière de petite enfance et d'enfance, il convient de bien appréhender les dynamiques démographiques, l'offre d'accueil et les dispositifs de soutien existants.

4.11 Une dynamique des naissances en repli

Les données les plus récentes de l'état civil (INSEE, 2022) et du Relais Petite Enfance de Quimperlé Communauté montrent une baisse du nombre de naissances domiciliées sur le territoire de Quimperlé Communauté, s'inscrivant dans une tendance nationale de recul de la fécondité.



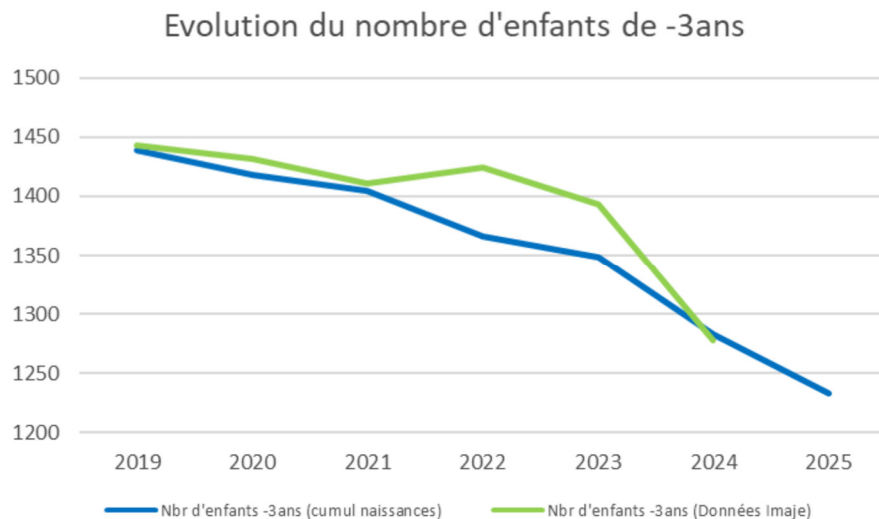
Cette évolution a un impact direct sur :

- les effectifs d'enfants de moins de 3 ans et de moins de 6 ans,
- les besoins en modes d'accueil de la petite enfance,
- l'anticipation des capacités d'accueil à moyen terme.

4.12 Une population d'enfants en diminution

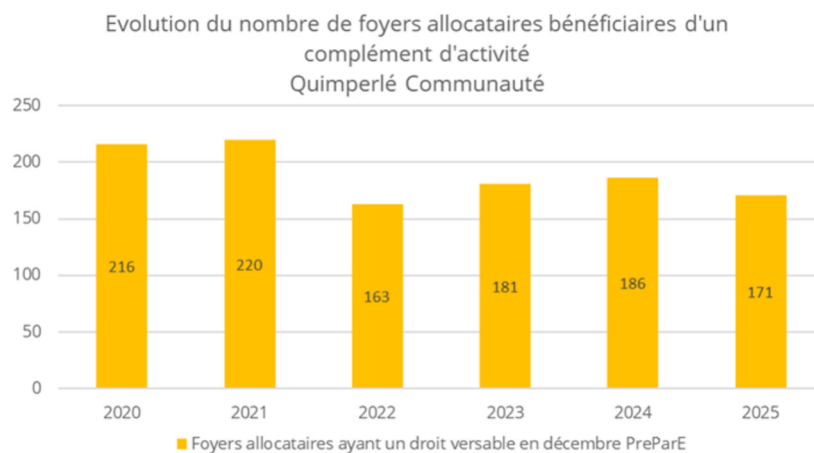
Par ailleurs, le nombre d'enfants de moins de 3 ans et de moins de 6 ans est en diminution sur le territoire.

Cette baisse est toutefois hétérogène selon les communes, certaines connaissant une relative stabilité, voire une augmentation ponctuelle des effectifs, en lien avec les dynamiques résidentielles.



4.13 Des dispositifs de soutien à la parentalité toujours mobilisés malgré une tendance à la baisse

Les données administratives de la CAF (2024) mettent en évidence la poursuite de la mobilisation des prestations liées à la petite enfance, notamment la Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) et le Complément de libre choix du mode de garde (CMG). Cependant la baisse du nombre d'enfants de moins de 6 ans et l'augmentation de l'activité des femmes entraînent une baisse du nombre de foyers allocataires.

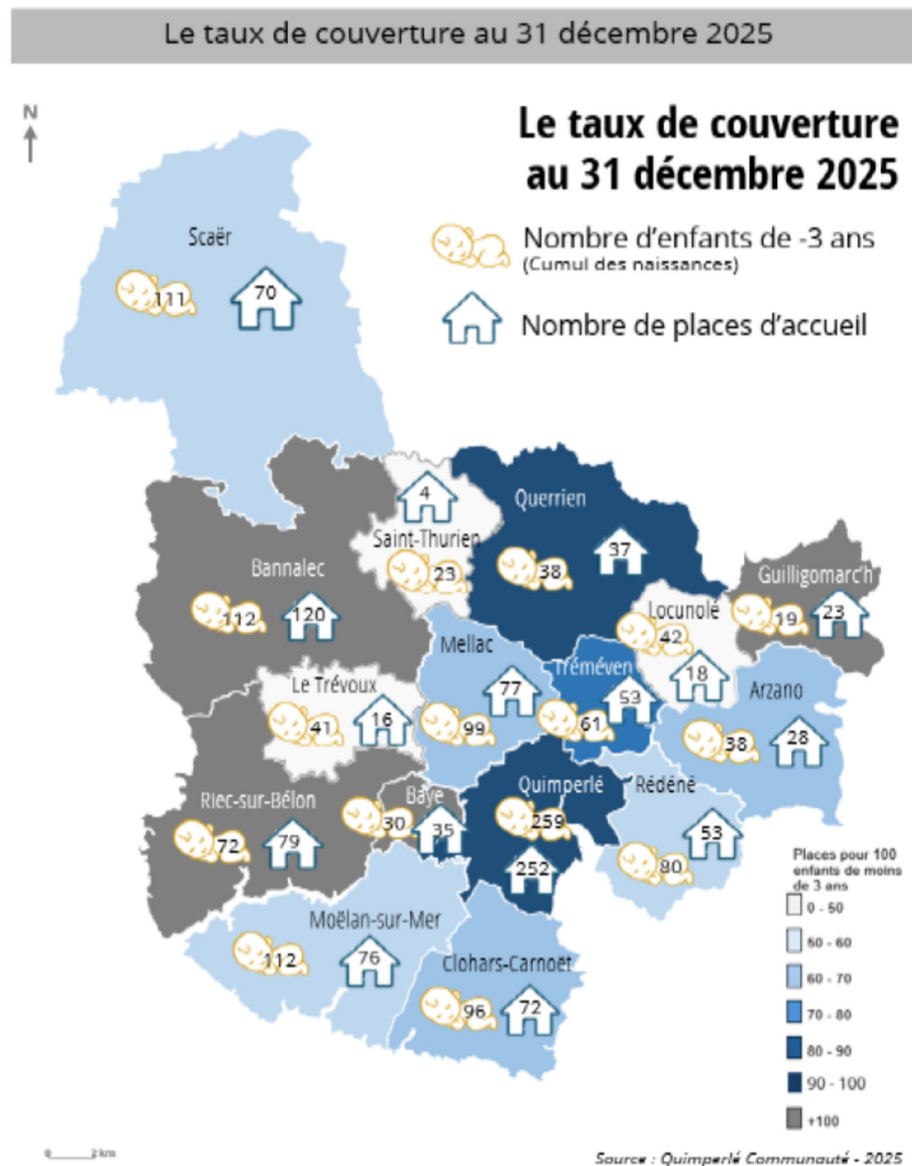


Malgré cela, ces prestations témoignent :

- de besoins réels en matière de conciliation vie familiale / vie professionnelle,
- de situations familiales parfois marquées par des contraintes économiques ou organisationnelles.

4.14 Une offre d'accueil à ajuster aux besoins du territoire

Le taux de couverture de l'offre d'accueil des enfants, issu des données de la CAF et du Relais Petite Enfance de Quimperlé Communauté, demeure globalement dans la moyenne départementale mais est bien supérieur à la moyenne nationale puisqu'en 2023, le territoire est pourvu de 0.77 place par enfant (0.80 au niveau départemental et 0.61 au niveau national). Ce taux est stable en 2025.



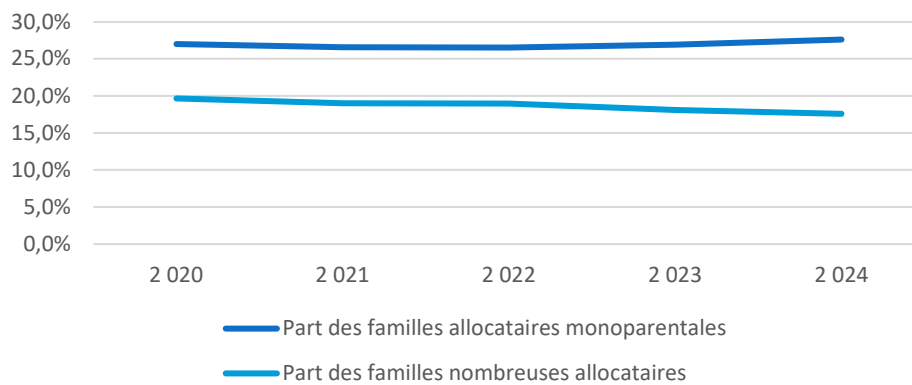
L'adaptation de l'offre constitue un enjeu central pour le territoire notamment avec la baisse du nombre de naissances et celle des moins de 6 ans du point de vue des besoins ; et l'adaptation des structures d'accueil vieillissantes ainsi que de la baisse du nombre d'assistantes maternelles du point de vue de l'offre.

Une vigilance sur la planification des lieux d'accueil devra être réalisée pour les années à venir, notamment dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE).

4.15 Des situations de vulnérabilité à prendre en compte dès le plus jeune âge

Les indicateurs CAF relatifs à la vulnérabilité des enfants mettent en évidence la présence de familles monoparentales, de ménages à faibles ressources et de situations cumulant plusieurs fragilités.

Evolution du nombre de familles monoparentales
ou nombreuses allocataires de la CAF
2020-2024



Le nombre de familles monoparentales repart à la hausse depuis 2022, avec une évolution de 2.1% depuis 2020, tandis que celui des familles nombreuses ne cesse de diminuer (-11.9%).

Le nombre de foyers à faible ressources est un autre indicateur de vulnérabilité. Il est un des indicateurs qui sont à la hausse (+3%).

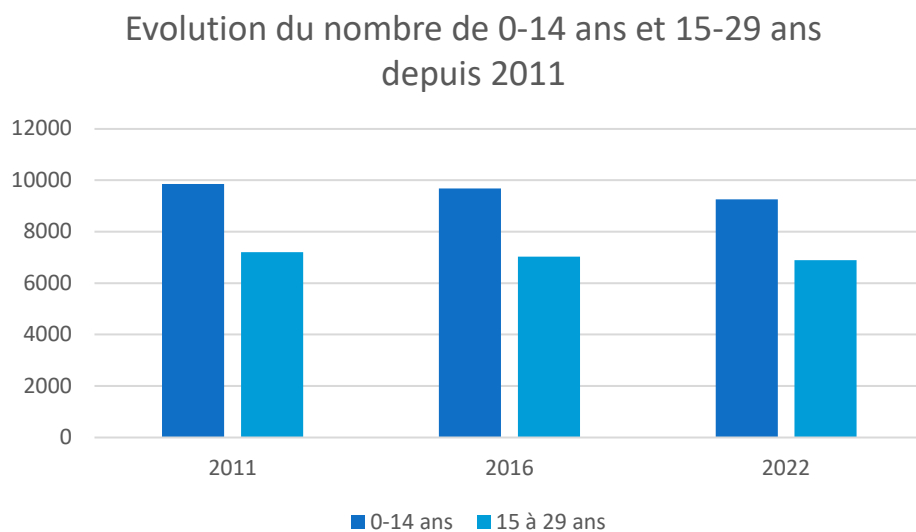
Ces éléments soulignent l'importance du soutien à la parentalité, de la prévention précoce et de l'articulation entre les politiques petite enfance, enfance et action sociale.

4.2 La jeunesse

Le chapitre consacré à la jeunesse permet d'analyser la situation des jeunes au sein du territoire, en abordant leurs parcours scolaires, leur insertion professionnelle et leurs conditions de vie. Il met en lumière les enjeux spécifiques auxquels ils sont confrontés, tels que l'accès à l'emploi, au logement ou aux loisirs, dans un contexte de mutations sociales et économiques.

4.21 Une population jeune en légère diminution

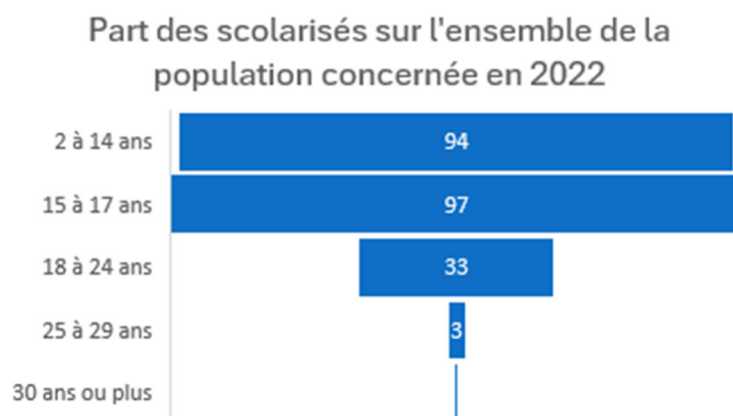
On note une diminution des effectifs de jeunes sur le territoire de Quimperlé Communauté, en particulier chez les 0-14 ans.



Cette évolution s'inscrit dans un contexte de baisse des naissances sur les décennies précédentes et de mobilités résidentielles des jeunes adultes, souvent liées aux études ou à l'emploi.

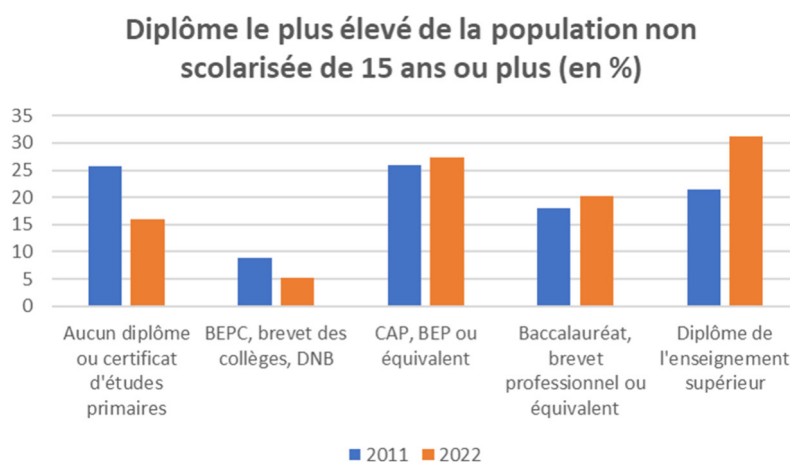
4.22 Un niveau de formation globalement inférieur aux moyennes de référence

La part des personnes peu ou pas diplômées reste relativement élevée (près de 50% sont sans diplôme ou d'un niveau CAP/BEP), tandis que la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur est plus faible. Cela traduit une structure socioprofessionnelle marquée par des emplois d'exécution ainsi qu'un tissu économique moins orienté vers les fonctions qualifiées.



Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025.

Cependant, entre 2011 et 2022, on peut noter une augmentation du niveau d'études à partir du niveau CAP/BEP ou équivalent avec une hausse encore plus notable pour les diplômés de l'enseignement supérieur.



Sources : Insee, RP2011, RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

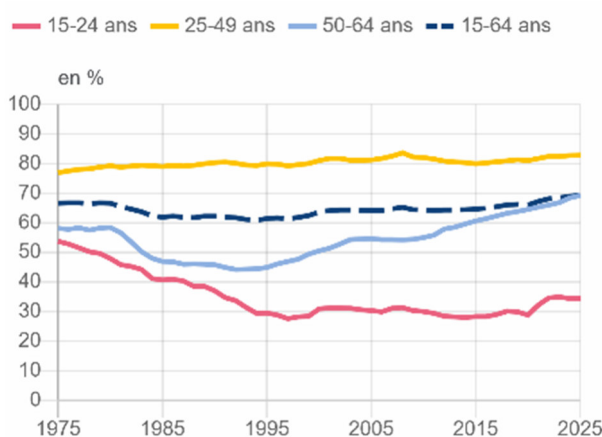
Les caractéristiques observées en matière de formation et de scolarisation appellent plusieurs enjeux majeurs tels que l'élévation du niveau de qualification de la population, la sécurisation des parcours de formation des jeunes, le renforcement des liens entre formation et emploi et la prise en compte des freins périphériques (mobilité, logement, garde d'enfants).

4.23 Une insertion professionnelle marquée par la précarité

Une présence significative d'emplois précaires chez les jeunes actifs, notamment contrats à durée déterminée, intérim, alternance, emplois saisonniers met en évidence la persistance d'une insertion professionnelle précaire.

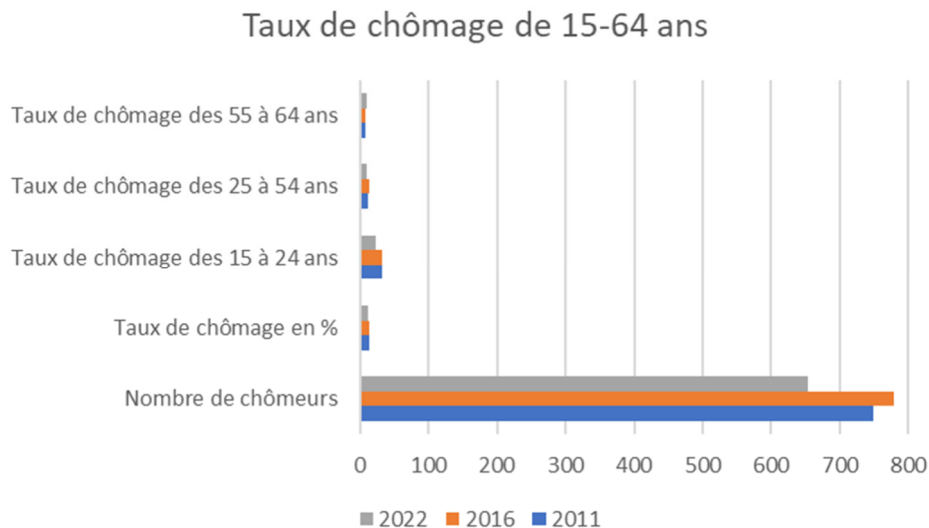
Ces formes d'emploi, plus fréquentes en début de parcours professionnel, peuvent fragiliser l'accès à un logement autonome, à des ressources stables et à une projection à moyen terme.

Part des salariés en contrat à durée indéterminée dans l'emploi total par groupe d'âges



Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

Bien que le CDI reste majoritaire pour l'ensemble des salariés (courbe en pointillés) l'accès à ce type de contrat est devenu beaucoup plus lent et difficile pour les plus jeunes comme le montre le graphique avec une chute pour les jeunes de 15-24 ans catégorie la plus touchée par les contrats courts.



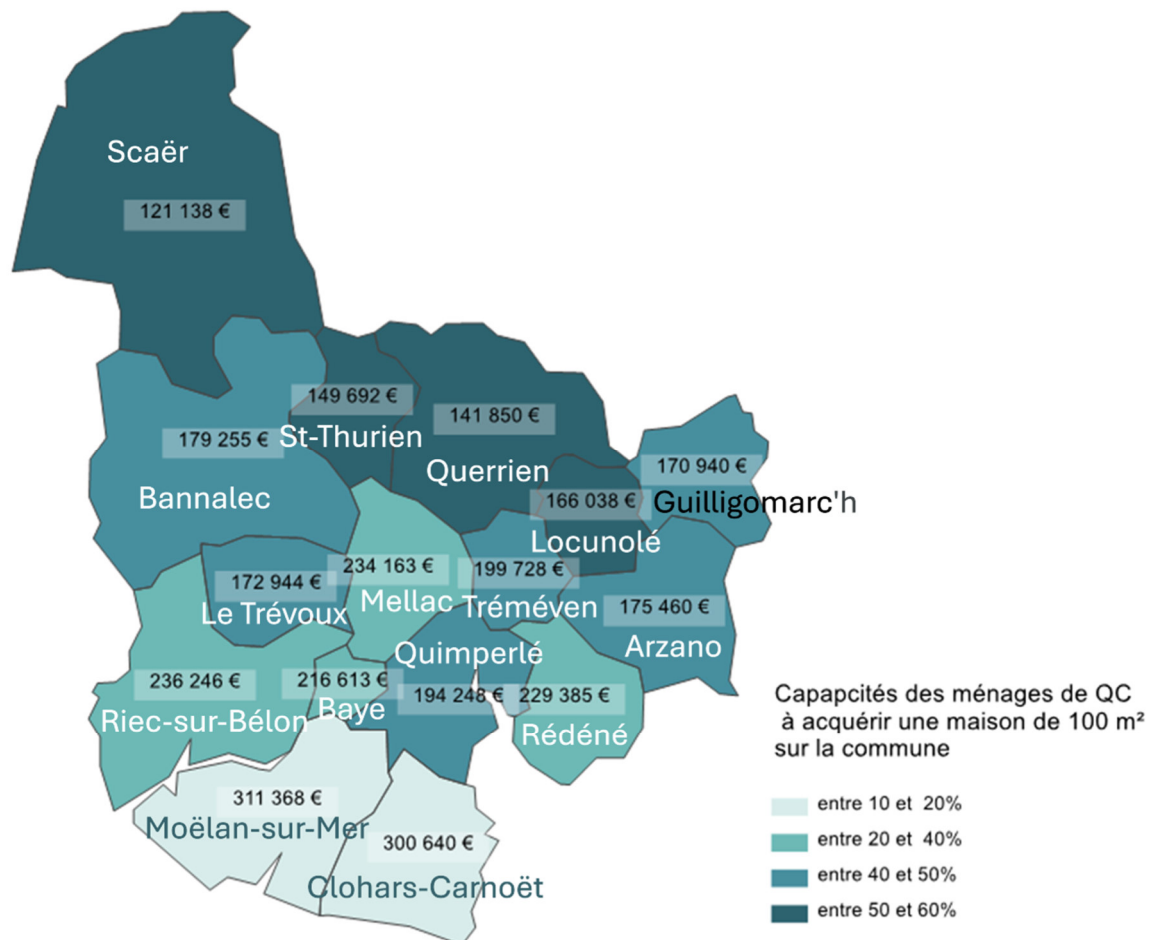
Comme au niveau national, les jeunes de 15 à 24 ans sont davantage touchés par le chômage.

4.24 La décohabitation, un enjeu central de l'autonomie des jeunes

L'accès à l'autonomie résidentielle demeure un enjeu majeur pour les jeunes du territoire. La décohabitation est souvent freinée par la précarité de l'emploi, le coût du logement et la faiblesse des ressources. Ces difficultés peuvent retarder l'entrée dans la vie adulte et renforcer les situations de dépendance familiale.

Par exemple, devenir propriétaire en Finistère est un véritable défi. Si quelques communes permettent encore à la moitié des ménages d'acheter, les prix élevés bloquent la majorité des habitants, et surtout les jeunes.

Capacité d'acquisition d'une maison sur les communes des ménages de Quimperlé communauté en 2024



Source : Perval 2024, Insee RP 2021 ; traitement : AudéLor, Octobre 2025

Cette difficulté est sur-représentée sur le littoral où seulement 10 à 20 % des résidents du Pays de Quimperlé ont les moyens d'acquérir une maison de 100 m². À l'inverse, le nord du territoire reste davantage accessible, avec 50 à 60 % de ménages habitant la communauté d'agglomération en capacité de réaliser cet achat.

4.3 Le vieillissement de la population

Ce chapitre consacré au vieillissement permet d'appréhender les évolutions démographiques liées à l'avancée en âge de la population et leurs impacts sur le territoire. Il analyse les conditions de vie des personnes âgées, leur niveau d'autonomie, ainsi que les dispositifs d'accompagnement et de prise en charge existants. Cette lecture met en évidence les enjeux en matière de maintien à domicile, d'accès aux services et de lien social, afin d'anticiper les besoins et d'adapter les politiques publiques au vieillissement de la population.

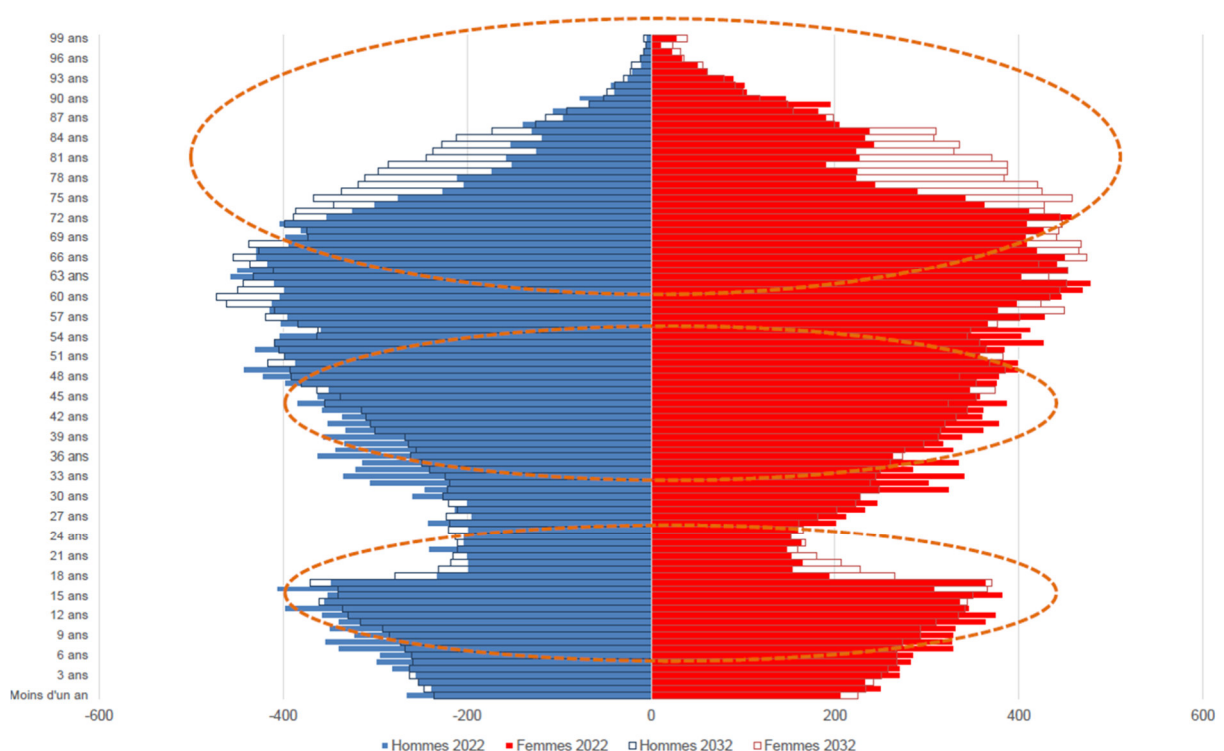
4.31 Un vieillissement marqué de la population

Les projections démographiques confirment le vieillissement progressif de la population de Quimperlé Communauté.

La part des personnes âgées de 60 ans et plus, notamment les 60-74 ans, est en augmentation et demeure supérieure aux moyennes départementale et nationale (33,6 % sur le territoire de Quimperlé Communauté, 30% pour la Bretagne et 27,1% pour la France).

Cette évolution constitue un facteur structurant pour l'ensemble des politiques sociales locales.

Pyramide des âges et projection à 2032 pour Quimperlé Communauté

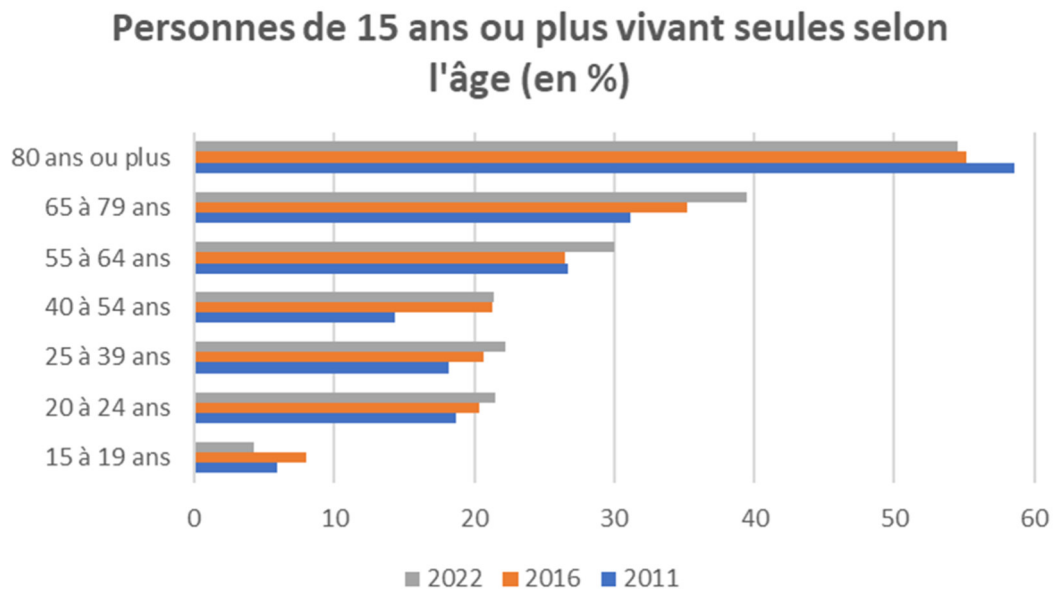


Source : INSEE Omphale; traitement : AudéLor, novembre 2025

Actuellement, Quimperlé Communauté compte encore une part importante d'actifs, mais les projections pour 2032 montrent un tournant majeur. Avec la baisse continue du taux de natalité, la population active sera moins nombreuse, tandis que la part des seniors de 72 à 84 ans augmentera fortement.

4.32 Une augmentation des personnes âgées vivant seules

Le vieillissement s'accompagne d'une augmentation du nombre de personnes âgées vivant seules, notamment chez les 80 ans et plus, puisque plus d'une personne sur deux de plus de 80 ans vit seule.



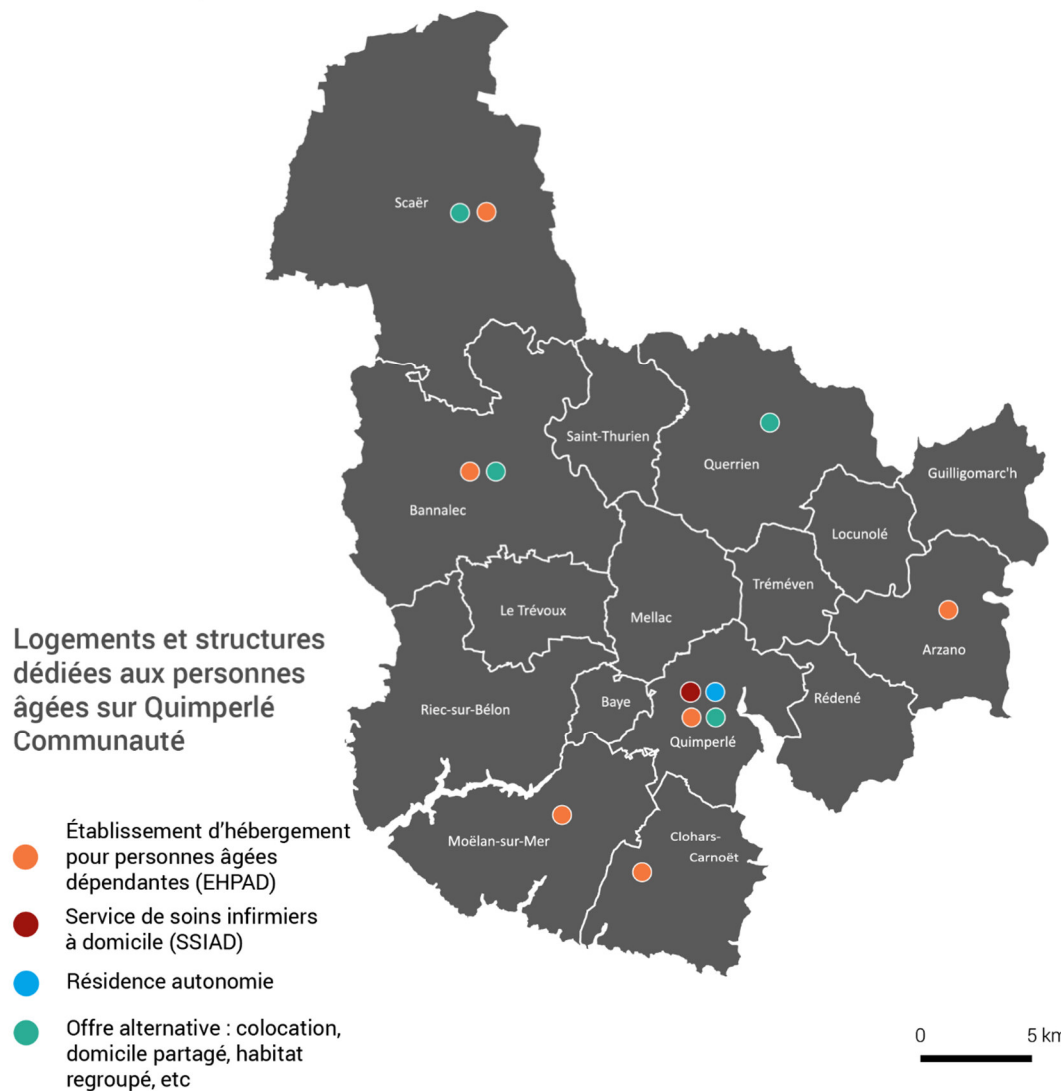
Ces situations peuvent générer des risques d'isolement social, des difficultés dans la gestion du quotidien et une vulnérabilité accrue face à la perte d'autonomie.

Elles appellent une vigilance particulière en matière de repérage et d'accompagnement.

4.33 Des enjeux croissants liés à la perte d'autonomie

L'augmentation du nombre de personnes très âgées (85 ans et plus) laisse présager une hausse des situations de perte d'autonomie à moyen terme.

Ces évolutions ont des impacts directs sur les besoins en services d'aide et de soins à domicile, l'adaptation des logements et la sollicitation des aidants familiaux.



Même si le territoire est doté en structures dédiées, celles-ci ne couvrent pas les besoins à venir. Cette offre doit par ailleurs s'inscrire dans un contexte réglementaire spécifique via la loi « Bien vieillir et autonomie ».

Cette loi du 8 avril 2024 se concentre sur la simplification du parcours des seniors en mettant l'accent sur des dispositifs ou réorganisation de missions. Ainsi le Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) garantit un accès aux droits via un guichet unique. La transformation de l'offre de soins et d'accompagnement, marquée par la fusion des SAAD (Services d'Aide à Domicile) et des SSIAD (Services de Soins Infirmiers A Domicile) au sein des nouveaux Services Autonomie à Domicile (SAD) est en construction sur le territoire, alliant aide technique et soins médicaux, tout en renforçant la coordination entre les acteurs du territoire. Le soutien à l'autonomie mis en avant par des dispositifs comme l'Aide à l'Investissement des Organismes de Proximité (AIOP) permet de moderniser les structures locales pour favoriser le maintien à domicile et lutter efficacement contre l'isolement.

Ces évolutions s'associent au développement d'une offre complémentaire en foyer logement, résidence inclusive, ...

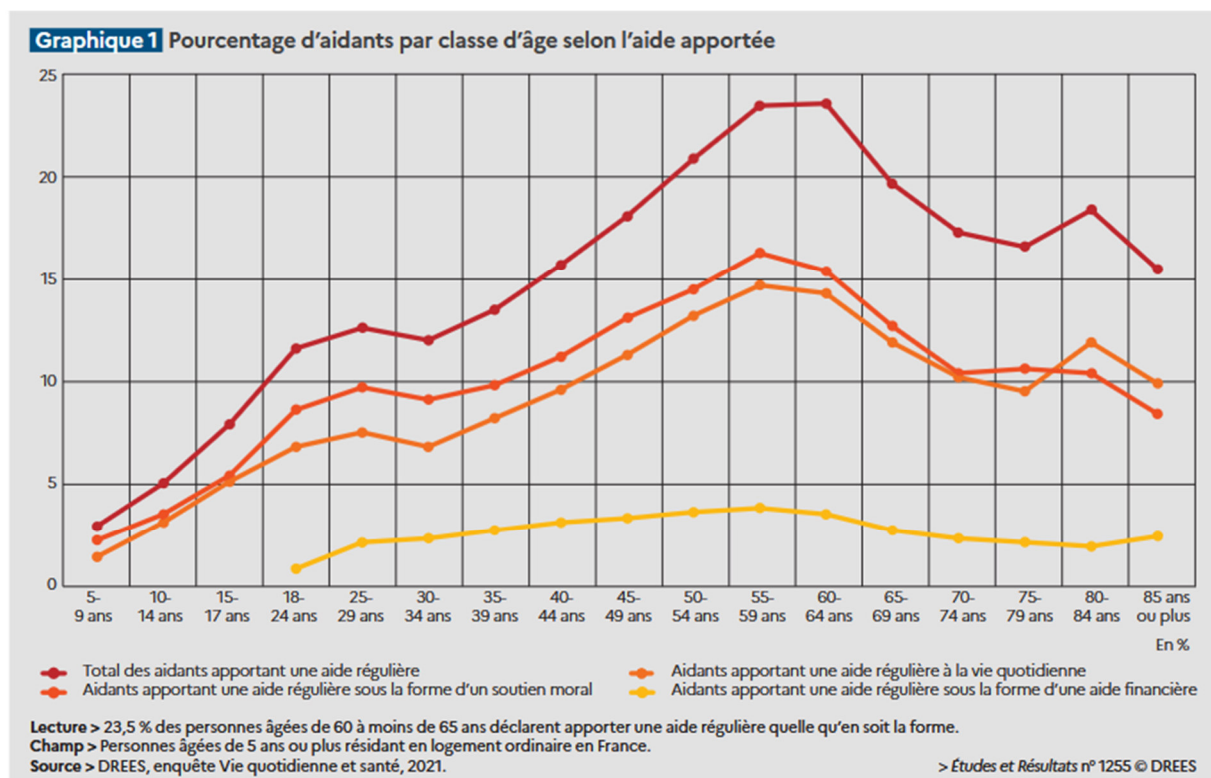
4.34 Le rôle central des aidants

Le ratio entre le nombre de personnes âgées dépendantes ou personnes en situation de handicap potentielles et le nombre d'aidants potentiels met en évidence un équilibre de plus en plus fragile.

En France, près d'une personne sur quatre, âgée de 55 à 65 ans, se déclare proche aidant.

La part de ces derniers augmente avec l'âge jusqu'aux alentours de 60 ans, puis tend à décroître ensuite. Les femmes déclarent plus souvent apporter une aide régulière dans les activités de la vie quotidienne ou un soutien moral, alors que les hommes apportent plus souvent une aide financière.

Le vieillissement de la population va placer l'aide aux aidants au cœur des préoccupations du territoire. Moins d'actifs pour s'occuper de plus d'âinés signifie que le soutien aux familles qui accompagnent leurs proches deviendra un enjeu social et politique crucial pour les années à venir.



Même si la Bretagne est une des régions où le taux de proche aidant déclarant apporter une aide est le plus faible (moins de proche aidant de 13%), il n'en demeure pas moins que le vieillissement de la population active et l'augmentation du nombre de personnes aidées renforcent la pression sur les aidants, soulignant la nécessité de les soutenir, et de développer des solutions de répit et d'adapter l'offre de services.

4.35 Des conditions de logement à adapter

Le vieillissement de la population et l'augmentation du nombre de personnes vivant seuls au-delà de 80 ans ont pour conséquence directe l'inadaptation du parc de logement à l'avancée en âge.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), en tant qu'outil stratégique de planification, s'inscrit dans une logique de poursuite et de développement d'une offre de logements adaptés. Il vise notamment à favoriser le maintien de la population dans les bourgs grâce à une production de logements bien localisée, à développer une offre dédiée aux seniors autonomes en diversifiant le parc avec des logements de petite taille, et à structurer une stratégie d'habitat à destination des personnes âgées et en situation de handicap. Cette stratégie repose sur l'adaptation du parc existant, le recours à l'habitat inclusif lorsque cela est pertinent, ainsi que sur une articulation renforcée avec l'offre médico-sociale. Enfin, le PLH encourage la poursuite de l'adaptation des logements afin de favoriser le maintien à domicile, de prévenir les accidents domestiques et de retarder l'entrée en établissement.

4.4. Le handicap

Les données administratives les plus récentes de la CAF (2024) mettent en évidence une présence croissante de personnes en situation de handicap sur le territoire de Quimperlé Communauté.

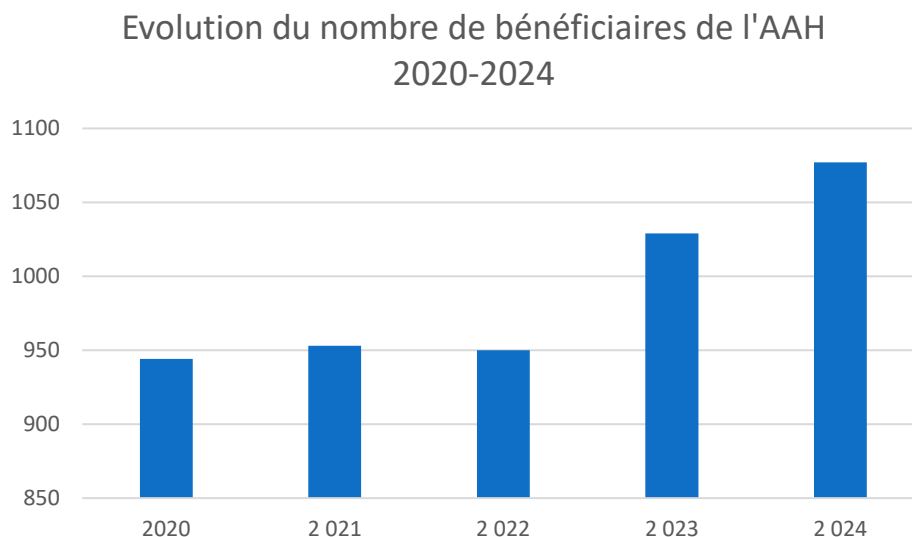
En effet, les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) et de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) représentent une part en augmentation de la population, traduisant des besoins spécifiques d'accompagnement et des situations de vulnérabilité sociale parfois cumulées.

4.41 Une progression des bénéficiaires de l'AAH

L'évolution du nombre de bénéficiaires de l'AAH montre une tendance à la hausse, en lien avec le vieillissement de la population, une meilleure reconnaissance des situations de handicap et des parcours professionnels fragilisés.

Il est à noter que le Plan Handicap du Département de 2022 a permis de réduire les délais de traitement des demandes auprès de la MPDH en passant de 7 à 3 mois, ce qui a renforcé l'accès aux droits pour ce public.

Entre 2020 et 2024, le nombre de bénéficiaires de l'AAH est passé de 944 à 1077 (soit +14% d'augmentation).

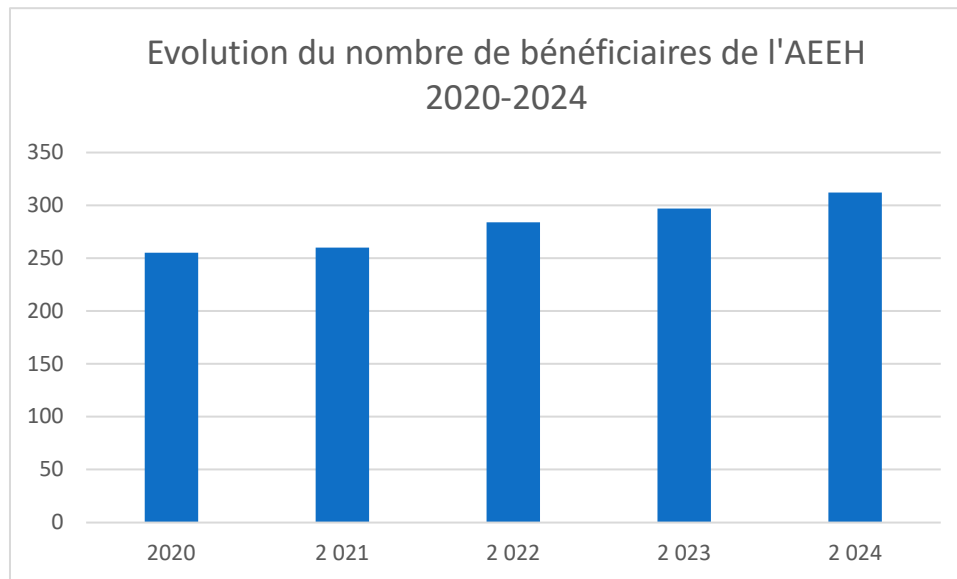


Cette progression renforce les enjeux d'accès à l'emploi adapté, au logement et aux services de droit commun.

4.42 Davantage d'enfants et de familles concernés par le handicap

Sur cette même période (2020-2024), on note une évolution plus importante du nombre de bénéficiaires de l'AEEH.

Entre 2020 et 2024, le nombre de bénéficiaires de l'AEEH est passé de 255 à 312 (soit +22% d'augmentation).



Ces situations nécessitent un accompagnement renforcé des familles, une adaptation des modes d'accueil et des structures éducatives ainsi qu'une coordination étroite entre les acteurs de la petite enfance, de l'enfance, de l'éducation et du médico-social.

Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés accrues d'accès à l'emploi, d'accès au logement adapté, de mobilité et de participation à la vie sociale.

Ces constats soulignent l'importance du développement de politiques inclusives, de l'accessibilité des équipements et des services et de l'accompagnement individualisé des parcours.

4.5 La précarité

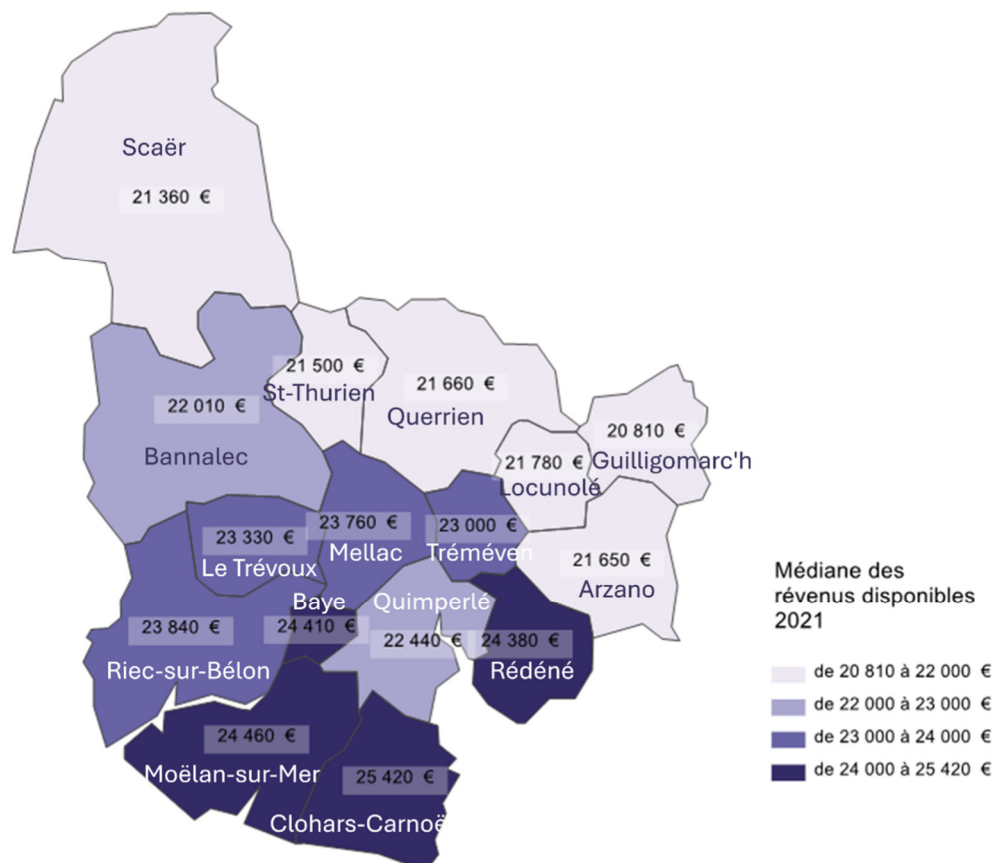
Les données INSEE et de la Caisse d'allocations familiales montrent une évolution globale des données liées à la précarité plutôt orientée à la baisse sur le territoire de Quimperlé Communauté. Cette tendance ne doit toutefois pas masquer les difficultés persistantes rencontrées par une partie des habitants.

4.51 Un niveau de vie inférieur aux moyennes de référence...

Les données les plus récentes disponibles (Filosofi INSEE, 2021 – diffusion 2023) – niveau de vie médian des habitants de Quimperlé Communauté – 23 000 € par unité de consommation - demeure inférieur aux moyennes départementale, régionale et nationale (respectivement 23 220€, 23 240 € et 23 080€).

Le niveau de revenu médian présente néanmoins des différences territoriales avec une vague allant des communes littorales, avec un niveau plus élevé, vers le nord du territoire où le revenu médiant est bien en-dessous des moyennes.

Revenus disponibles des ménages en 2021

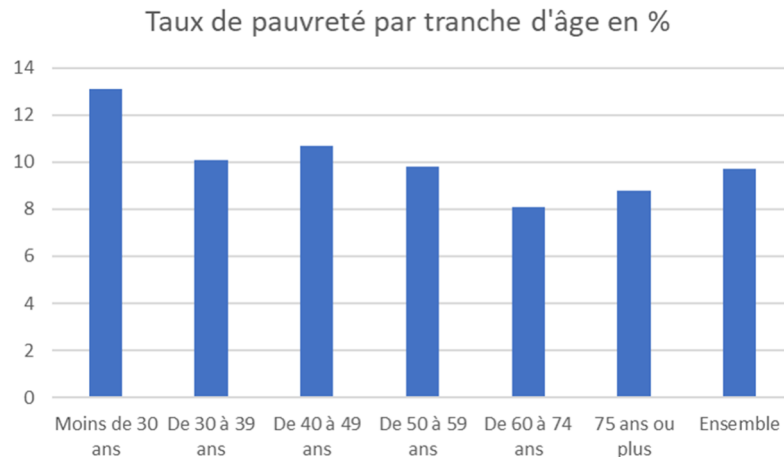


Source : INSEE FiLoSoFi 2021 ; Traitement : AudéLor, novembre 2025

Cette situation reflète la structure socioprofessionnelle du territoire, la part importante d'emplois peu qualifiés et la persistance de formes d'emploi précaires.

4.52 ... mais un taux de pauvreté moindre

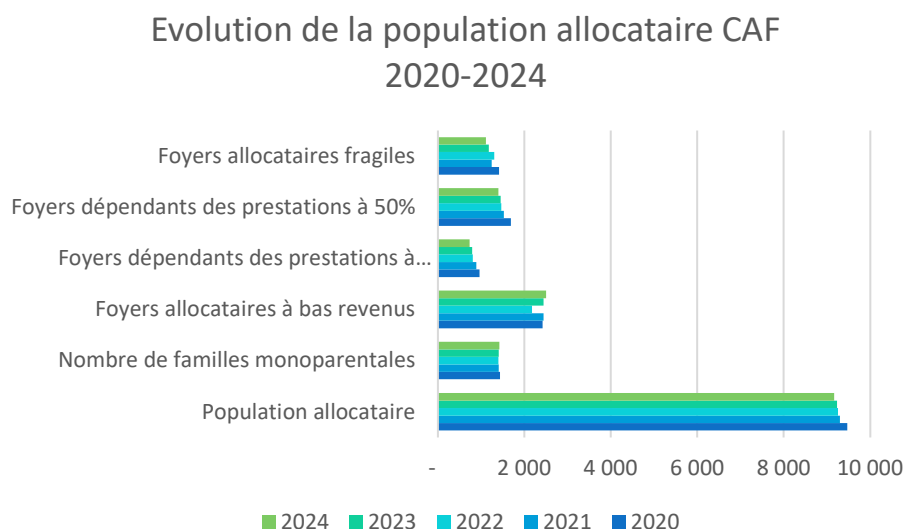
Malgré une médiane de revenus plus faible que sur les autres territoires (9,8 % contre 11,1% pour la Bretagne et 14,5% pour la France), le taux de pauvreté* traduit une fragilité économique d'une partie des ménages.



Les ménages les plus exposés à la pauvreté sont les personnes seules, les familles monoparentales, les jeunes adultes et certaines personnes âgées disposant de faibles ressources.

4.53 Une mobilisation des prestations sociales

L'évolution des données administratives de la CAF montrent une mobilisation en diminution mais hétérogène des prestations sociales.



L'évolution à la baisse (- 3,6%) des allocataires de la CAF recouvre des situations individuelles différentes à évaluer dans un contexte législatif en évolution (plan RSA, plan handicap, ...)

Même si leur nombre est en diminution depuis 2020, en 2024, près d'un foyer allocataire sur quatre dépend essentiellement des prestations de la CAF pour vivre (entre 50 et 100% de ses revenus).

Type de foyers CAF	Evolution 2020-2024 en %
Foyers allocataires à bas revenus**	+ 3.07%
Foyers dépendants des prestations à 100%	-31.8%
Foyers dépendants des prestations à 50%	-20.6%
Foyers allocataires fragiles***	-26.7%

Le maintien du nombre de bénéficiaires des minima sociaux ou des dispositifs de soutien aux familles témoigne en effet de situations de fragilité économique et sociale encore présentes sur le territoire. Pour certains ménages, les difficultés liées à l'emploi, au logement, à la santé ou à l'isolement continuent de se cumuler et peuvent s'inscrire dans la durée, générant des besoins d'accompagnement soutenus. Cette réalité invite ainsi à nuancer l'amélioration globale observée et à rester attentif aux publics les plus vulnérables.

**Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. Il correspond à un revenu disponible de 1 288 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 705 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.*

***Foyers à bas revenus = on dit qu'une personne est « à bas revenus » si son RUC est inférieur à 60 % du RUC médian calculé par l'Insee d'après l'enquête Revenus fiscaux (ERF). Il est de 1288 € au 31/12/2023.*

****Foyer allocataire fragile : désigne un ménage bénéficiaire d'aides sociales présentant une situation de vulnérabilité économique, sociale ou familiale.*

5. Une parole convergente des habitants et des acteurs du territoire

Au-delà des données statistiques, la démarche de concertation menée dans le cadre du Projet Social de Territoire a permis de recueillir 574 contributions d'habitants et de nombreux échanges avec les acteurs (élus, professionnels, associations) du territoire lors des 6 ateliers thématiques dédiés. Malgré la diversité des publics et des thématiques abordées, plusieurs attentes fortes émergent.

Faciliter le quotidien des habitants

Les habitants expriment avant tout des préoccupations très concrètes : accéder à un logement, trouver un médecin, se déplacer, obtenir une information claire, faire garder ses enfants ou encore vieillir chez soi dans de bonnes conditions.

« Les horaires des administrations sont complètement déconnectés de la réalité des gens qui travaillent. »

« La mobilité : comment des jeunes sans permis peuvent-ils trouver du travail ? »

« Plus de logements à l'année pour les jeunes et les familles. »

Remettre de la proximité et de l'humain

La demande d'un accueil physique, d'un interlocuteur identifié et de services de proximité revient dans l'ensemble des thématiques.

Les habitants souhaitent être accompagnés par une personne, pouvoir poser leurs questions simplement et éviter la multiplication des interlocuteurs.

« Avoir un interlocuteur et pas un chat en ligne. »

« Remettre de l'humain pour accompagner les citoyens dans leurs démarches. »

« Une personne référente pour suivre mon dossier. »

Lutter contre l'isolement et renforcer le lien social

Qu'il s'agisse des personnes âgées, des jeunes, des familles ou des personnes en situation de précarité, le besoin de créer davantage d'occasions de rencontres est largement partagé.

Les habitants évoquent des lieux de vie, des cafés associatifs, des animations de proximité et des projets intergénérationnels.

« Les personnes âgées ont besoin de lien social pour se sentir exister. »

« Créer des lieux de rencontre pour rompre l'isolement. »

« Le croisement des générations, le vivre ensemble et le faire ensemble, c'est ça la vie. »

Mieux faire connaître les dispositifs existants

Les échanges montrent que de nombreuses aides existent mais restent insuffisamment identifiées.

Les habitants demandent une information plus simple, plus lisible et centralisée.

« Je ne sais pas qu'il existe toutes ces aides. »

« Un seul endroit où trouver toutes les informations et les aides. »

« Certaines structures ne sont pas connues, pas identifiées. »

Mieux coordonner les acteurs

Les professionnels convergent sur plusieurs priorités : mieux repérer les situations de fragilité, renforcer l'interconnaissance entre partenaires, développer les démarches d'aller-vers et simplifier les parcours des habitants.

Ils insistent également sur la nécessité de travailler davantage en réseau afin d'apporter des réponses plus cohérentes et plus réactives.

Un enseignement transversal : la mobilité

Au fil des ateliers, la mobilité apparaît comme un enjeu majeur qui conditionne l'accès aux droits, aux soins, à l'emploi, au logement, aux loisirs et au maintien du lien social.

« Sans voiture, difficile de trouver un emploi. »

« Développer les transports pour éviter l'isolement. »

« Le transport à la demande est une bonne idée, encore faut-il le connaître. »

Cette concertation révèle une complémentarité des regards autour d'un enjeu commun : améliorer ensemble la vie des habitants.

Alors que les habitants mettent en avant les difficultés rencontrées dans leur vie quotidienne, les élus, les professionnels, les associations insistent sur les leviers collectifs à renforcer — repérage, coordination, information et accompagnement — pour améliorer l'accès aux droits, aux services et aux ressources du territoire.

Deux regards complémentaires pour un même objectif



Conclusion générale et enjeux stratégiques

En conclusion, ce portrait social de territoire met en évidence un ensemble d'enjeux structurants qui traduisent à la fois les fragilités et les potentialités du territoire. Les évolutions démographiques, les inégalités sociales, l'accès aux services, le soutien aux familles, ainsi que les dynamiques locales constituent autant de défis à relever collectivement. Ces enjeux, désormais objectivés et partagés, appellent une réponse coordonnée, adaptée et évolutive, en cohérence avec les réalités du terrain.

Dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) et de la nouvelle mandature, ils ont vocation à constituer le socle du Projet Social de Territoire. Ils seront traduits de manière opérationnelle au sein d'un plan d'actions structuré, coconstruit avec l'ensemble des partenaires, afin de définir des réponses concrètes, priorisées et évaluables.

Ce plan d'actions permettra ainsi de donner une traduction effective aux orientations stratégiques, en renforçant la lisibilité, la cohérence et l'impact des interventions au bénéfice des habitants, dans une perspective de développement social durable et partagé.

Tableau récapitulatif des enjeux par thématiques sociales

Thème	Enjeux
Enjeux économiques et sociaux interdépendants	Sécurisation des parcours professionnels Accompagnement des jeunes vers l'emploi durable Prise en compte des mobilités domicile-travail dans l'organisation des services
Insertion et égalité des chances	Elévation du niveau de qualification de la population Sécurisation des parcours de formation des jeunes Renforcement des liens entre formation et emploi Prise en compte des freins périphériques (mobilité, logement, garde d'enfants, ...)
Habitat	Adaptation du parc de logements aux besoins des seniors Soutien à l'accès au logement des ménages modestes Accompagnement des parcours résidentiels
Petite enfance	Adaptation de l'offre d'accueil aux besoins actuels et futurs Réduction des inégalités d'accès aux modes d'accueil Soutien renforcé aux familles les plus fragiles
Jeunesse	Sécurisation des parcours d'insertion des jeunes Accompagnement vers l'emploi et la formation Soutien à l'accès au logement autonome
Seniors	Anticipation des besoins liés au vieillissement démographique Développement de solutions favorisant le maintien à domicile Soutien aux aidants familiaux
Handicap	Renforcement de l'accompagnement des personnes en situation de handicap Soutien aux familles et aux aidants Inscription des enjeux d'inclusion dans l'ensemble des politiques territoriales
Lutte contre la pauvreté	Prévention et réduction de la pauvreté Accompagnement renforcé des publics les plus vulnérables Amélioration de l'accès aux droits

Annexe 2 – Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales compétentes

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE	TYPE DE STRUCTURE	NOM ADRESSE DE LA STRUCTURE
ARZANO	ACCUEIL DE JEUNES	Espace jeunes 6 Rue de Keralvé, 29300 Arzano
BANNALEC	EAJE PSU	Crèche associative Point-Virgule 28 rue du Trévoux 29380 BANNALEC
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	Ecole primaire Rue de Saint-Thurien 29380 BANNALEC
	ACCUEIL DE JEUNES	Espace jeunes Rue de Kerlagadic 29380 BANNALEC
	PS JEUNES	Mairie 1 place Charles De Gaulle 29380 BANNALEC
	CLAS	Mairie 1 place Charles De Gaulle 29380 BANNALEC
CLOHARS-CARNOET	EAJE PSU	Crèche associative Les P'tits Malins Route de Moëlan 29360 CLOHARS-CARNOET
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	Ecole primaire 10 route de Moëlan-sur-Mer 29360 CLOHARS-CARNOET
	LUDOTHEQUE	1 place de la liberté d'expression 29360 CLOHARS-CARNOET
	ACCUEIL DE JEUNES	Le Balafen Place Nava 29360 CLOHARS-CARNOET
GUILLIGOMARC'H	MAM	MAM à Guilli 6, rue des Roches du Diable 29300 GUILLIGOMARC'H
MELLAC	ACCUEIL DE JEUNES	Sport ados / Mairie 1 place de la Mairie 29300 MELLAC
MOELAN SUR MER	EAJE PSU	Crèche municipale Océane Rue Kerdiaoulig 29350 MOELAN/MER
	ACCUEIL DE JEUNES	Espace jeunes Rue de Pont Ar Laer 29350 MOELAN/MER
QUERRIEN	EAJE Micro-crèche PAJE	Micro-crèche privée Graine d'éveil 12, place de l'église 29300 QUERRIEN
	ACCUEIL DE JEUNES	Espace jeunes* 7 Place de l'Eglise 29310 QUERRIEN (adresse mairie)
*Les communes de Tréméven et Locunolé soutiennent l'espace jeunes de Querrien		
QUIMPERLE	EAJE PSU	Crèche municipale Les Tournesols 4 rue de Kerjouanneau 29300 QUIMPERLE
		Crèche associative Capucine 4 Rue de la passerelle 29300 QUIMPERLE
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	Ecoles Primaires 29300 QUIMPERLE

	ACCUEIL DE JEUNES	L'escale Rue de Kerjouaneau 29300 QUIMPERLE
	Ludomédiathèque (projet en cours)	Place Saint Michel 29300 QUIMPERLE
	ESPACE DE VIE SOCIALE	Ty Pouce 4 Ruelle des Gorrets 29300 QUIMPERLE
RIEC SUR BELON	EAJE PSU	Crèche associative Les Pitchounets 1 rue des vieux chênes 29340 RIEC-SUR-BELON
	ACCUEIL DE JEUNES	Mission jeunesse / Mairie 4 rue François Cadoret 29340 RIEC-SUR-BELON
	PS JEUNES	Mairie
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	4, rue François Cadoret 29340 RIEC-SUR-BELON
REDENE	ACCUEIL DE JEUNES	Espace jeunes 8 bis rue du Croeziou 29300 REDENE
SAINT-THURIEN	ACCUEIL DE JEUNES	Espace jeunes 2A Rue du Poulou 29380 SAINT-THURIEN
SCAER	EAJE PSU	Crèche associative Babayaga 60 Bis, rue de Kernabat 29390 SCAER
	CENTRE SOCIAL	MJC La Marelle 3 Rue Louis Pasteur 29390 SCAER
	ACCUEIL DE JEUNES	
	CLAS	
	PS JEUNES	Microfolie - Mairie de Scaër 2 Place de la Libération, 29390 SCAER
QUIMPERLE COMMUNAUTE	RPE	Maison de l'enfance et de loisirs Lieu-dit Kermec 29300 TREMEVEN
	LAEP	Maison de l'enfance et de loisirs Lieu-dit Kermec 29300 TREMEVEN
	ALSH	ALSH 28 rue du Trévoux 29380 BANNALEC
		ALSH Les petites salles 29350 MOELAN/MER
		ALSH Lieu-dit Kermec 29300 TREMEVEN
		ALSH 16 rue Yves Yannes 29390 SCAER
	POINT D'ACCUEIL ECOUTE JEUNES	Maison France Service 1 rue des Gorgennes 29300 QUIMPERLE

Annexe 3 – Plan d’actions 2027-2031

Le Projet Social de Territoire (PST) et la Convention Territoriale Globale (CTG) constituent la feuille de route des acteurs du territoire de Quimperlé Communauté pour répondre aux évolutions sociales, démographiques et territoriales des prochaines années.

Fruit d'un diagnostic partagé, d'une large concertation avec les élus, les partenaires, les professionnels et les habitants, il traduit les besoins exprimés sur le territoire en actions concrètes, coordonnées et complémentaires.

Les échanges ont mis en évidence des attentes fortes autour de l'accès aux droits, du soutien aux familles, de l'accompagnement des parcours de vie, du renforcement des solidarités, de la participation citoyenne, du vieillissement, de la mobilité ou encore de l'habitat. Ils ont également souligné la nécessité de mieux coordonner les acteurs, de développer les démarches d'aller-vers, de renforcer le repérage des situations de fragilité et de rendre les dispositifs plus lisibles pour les habitants.

En réponse à ces constats, le PST et la CTG s'organisent autour de 4 axes stratégiques, déclinés en 14 fiches actions, qui constituent une feuille de route commune pour l'ensemble des partenaires :

- Axe 1 : Aller vers les habitants et garantir l'accès aux droits et aux services
- Axe 2 : Soutenir les parcours de vie, les solidarités, et le pouvoir d'agir des habitants
- Axe 3 : Favoriser le lien social, la participation citoyenne et les solidarités de proximité
- Axe 4 : Adapter le territoire aux évolutions sociales

Certaines thématiques feront l'objet de démarches spécifiques conduites parallèlement, notamment le Contrat Local de Santé pour les enjeux de santé et le Programme Local de l'Habitat pour les questions d'habitat. Le Projet Social de Territoire assure leur articulation avec les autres politiques communautaires et intègre également la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

Plus qu'un programme d'actions, ce document constitue un cadre partagé d'intervention. Il a vocation à fédérer les acteurs, à favoriser les coopérations, à accompagner les initiatives locales et à s'adapter, au fil du temps, aux besoins des habitants grâce à une gouvernance partenariale et à une évaluation régulière.

Axe 1 – Aller vers les habitants et garantir l'accès aux droits et aux services

FICHE ACTION 1.1 Développer une information claire et de proximité

Objectif : Développer une information claire, accessible et de proximité afin de faciliter l'accès aux droits, aux services et aux dispositifs existants.

Le contexte

L'accès aux droits constitue un préalable indispensable à l'inclusion sociale et à l'égalité des chances. Pourtant, les habitants expriment des difficultés à identifier les interlocuteurs compétents, à comprendre les dispositifs existants ou encore à connaître les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Cette complexité favorise les situations de non-recours, accentue les inégalités territoriales et renforce le sentiment d'isolement, notamment pour les personnes âgées, les jeunes, les familles monoparentales, les personnes en situation de précarité ou éloignées du numérique.

La concertation met également en évidence une multiplicité d'acteurs et d'informations, sans toujours de lisibilité pour les habitants. Les professionnels soulignent la nécessité de rendre l'information plus coordonnée, plus visible et davantage adaptée aux usages de chacun.

Les chiffres clés du diagnostic

- En 2025, 12 414 passages à la Maison France Services, soit 51 par jour
- 1051 accueils au Point d'Accès au Droit
- 813 médiations numériques dont près de 60% en itinérance

Ce que disent les habitants

« On ne sait jamais à quelles aides on a droit. »

« Il faudrait un seul endroit où trouver toutes les informations. »

« Les horaires des administrations ne correspondent pas à la vie des personnes qui travaillent. »

« L'information et l'échange permettraient de résoudre beaucoup de difficultés sans grand frais. »

Ce que disent les acteurs du territoire

« Il manque un lieu de coordination et de partage d'informations. »

« Les personnes ne connaissent pas toujours les dispositifs existants. »

« Il faut renforcer le repérage du non-recours. »

« Nous devons mieux partager l'information entre partenaires. »

Actions proposées	✓ Mettre en place un groupe de travail associant les communes, les services communautaires et les partenaires afin de construire une communication adaptée. ✓ Multiplier les points de diffusion : mairies ; France Services ; médiathèques ; associations ; écoles ; accueils de loisirs ; cabinets médicaux ; pharmacies ; marchés ; événements associatifs. ✓ Réfléchir au développement de supports dédiés : newsletters ; affichages ; panneaux lumineux ; réseaux sociaux ; guides pratiques. ✓ Développer des actions d'information hors les murs : permanences itinérantes ; présence sur les marchés ; forums thématiques ; cafés habitants ; réunions publiques ; interventions dans les établissements scolaires. ✓ Renforcer l'interconnaissance entre professionnels en créant un annuaire partagé ; un calendrier commun ; des rencontres régulières ; des temps d'échanges de pratiques ; une veille documentaire.
Pilote	Quimperlé Communauté
Partenaires	CAF ; MSA ; Département ; CCAS ; communes ; France Services ; Mission Locale ; associations ; CPTS ; établissements scolaires ; médiathèques.
Publics concernés	Ensemble des habitants
Budget estimatif	Communication : 6 000 € / an Ingénierie et animation : temps agent
Financements mobilisables	CAF (CTG) ; MSA ; ANCT ; Département ; État ; Fonds propres Quimperlé Communauté.
Calendrier	2027 - 2028
Indicateurs	Réalisation • Evolution du nombre de points de diffusion ; • Nombre d'actions d'informations organisées ; • Nombre de partenaires impliqués. Résultats • Nombre de visiteurs sur les actions ; • Taux de satisfaction des habitants. Impact • Évolution du recours aux dispositifs ; • Amélioration de la connaissance des services (enquête usagers).
Conditions de réussite	• Engagement des communes ; • Gouvernance partagée ; • Implication des partenaires ; • Mise à jour régulière des informations ; • Communication accessible (langage clair, formats adaptés) ; • Complémentarité entre supports numériques et papier ; • Prise en compte des publics éloignés du numérique ; • Animation territoriale pérenne.

Axe 1 – Aller vers les habitants et garantir l'accès aux droits et aux services

FICHE ACTION 1.2 Renforcer l'accompagnement humain

Objectif : Renforcer l'accompagnement humain des habitants afin de sécuriser leurs parcours d'accès aux droits, aux services et aux dispositifs de droit commun.

Le contexte

Le diagnostic territorial met en évidence une attente forte d'un accompagnement humain, notamment pour les publics les plus éloignés des services : personnes âgées, personnes isolées, familles monoparentales, jeunes en insertion, personnes en situation de handicap ou confrontées à des difficultés numériques. Les professionnels constatent notamment que les besoins dépassent souvent la simple délivrance d'une information : les personnes ont besoin d'être accompagnées dans leurs démarches, rassurées, orientées vers le bon interlocuteur et suivies dans le temps.

L'évolution des démarches administratives, la dématérialisation des services et la complexification des dispositifs génèrent de nombreuses ruptures de parcours pour les habitants. Si l'information existe, son appropriation demeure inégale selon les situations sociales, les compétences numériques, la mobilité ou l'isolement.

L'enjeu consiste donc à développer une offre d'accompagnement de proximité, coordonnée et accessible à tous les habitants.

Les chiffres clés du diagnostic

- 27% des répondants à la concertation en ligne plébiscitent un accompagnement de proximité
- 18% des répondants soulignent la nécessité pour les différents lieux d'accueil d'avoir des horaires élargis
- 17% des répondants ont besoin d'un accompagnement humain renforcé

Ce que disent les habitants

- « Donner la possibilité aux personnes d'accéder à leurs droits. »
- « Des horaires élargis pour les administrations me semblent plus que nécessaires. »
- « L'accompagnement administratif. »
- « Plus de lieux d'information. »
- « Connaître à quoi on a le droit. »

Ce que disent les professionnels

- « Comment repérer et accompagner les personnes en précarité ? »
- « Développer un bus itinérant ou une Tiny House numérique. »
- « Outiller les élus sur les limites de l'accompagnement. »
- « Solliciter d'autres acteurs que les seuls partenaires institutionnels. »
- « Former les agents d'accueil des communes. »

Actions proposées	✓ Mettre en place ou renforcer des permanences administratives dans les communes, notamment les plus éloignées des principaux services. ✓ Étudier la création d'un dispositif mobile permettant de proposer : accompagnement administratif ; médiation numérique ; accès aux droits ; orientation sociale ; information parentalité ; information logement. ✓ Adapter les horaires et modalités d'accueil aux besoins des habitants. ✓ Construire un programme annuel de sensibilisation destiné aux élus ; aux agents d'accueil ; aux associations ; aux bénévoles. ✓ Renforcer la médiation numérique sur les ateliers existants et les accompagnements individuels. ✓ Maintenir et développer les accompagnements à domicile ou dans les lieux de vie.
Pilote	Quimperlé Communauté
Partenaires	Communes ; CCAS ; France Services ; CAF ; Département ; MSA ; Mission Locale ; associations ; acteurs de la médiation numérique.
Publics concernés	Ensemble des habitants
Budget estimatif	Communication : 1 000 € Formation – sensibilisation : 8 000 € Ingénierie et animation : temps agent Expérimentation itinérante : selon scénario retenu
Financements mobilisables	CAF ; État ; Département ; France Services ; ANCT ; Fonds européens selon projets ; Appels à projets inclusion numérique.
Calendrier	2029 - 2031
Indicateurs	Réalisation • Nombre de permanences créées ; • Nombre d'acteurs formés ; • Nombre d'ateliers numériques organisés. Résultat • Fréquentation des permanences ; • Taux de satisfaction ; • Nombre d'orientations réalisées. Impact • Diminution du non-recours ; • Amélioration du délai d'accès aux services ; • Augmentation des demandes abouties.
Conditions de réussite	• Engagement des communes ; • Coordination des partenaires ; • Accompagnement personnalisé ; • Articulation avec France Services.

Axe 1 – Aller vers les habitants et garantir l'accès aux droits et aux services

FICHE ACTION 1.3 Repérer les situations de fragilité et lutter contre le non-recours

Objectif : Développer une culture commune du repérage des situations de fragilité afin de prévenir les ruptures de parcours et garantir un accès effectif aux droits, aux services et à l'accompagnement.

Le contexte

Le diagnostic fait apparaître une réalité partagée par l'ensemble des partenaires : de nombreuses personnes ne sollicitent pas les dispositifs auxquels elles pourraient prétendre. Ce non-recours peut résulter d'un manque d'information, d'un isolement social, de difficultés de mobilité, de démarches administratives complexes ou encore d'un sentiment de honte.

Les professionnels soulignent que les personnes les plus fragiles sont souvent celles qui restent invisibles : personnes âgées isolées, aidants, jeunes en rupture, familles monoparentales, travailleurs précaires ou personnes souffrant de troubles psychiques.

Or les dispositifs d'accompagnement sont nombreux sur le territoire mais reposent encore largement sur une logique de demande. Une partie des habitants ne franchit jamais la porte des services publics ou des associations.

L'enjeu n'est donc plus uniquement de répondre aux demandes exprimées, mais d'aller vers les habitants et de mieux repérer les situations avant qu'elles ne se dégradent.

Les chiffres clés du diagnostic

- Un niveau de vie médian des habitants de Quimperlé Communauté inférieur aux moyennes départementale et régionale.
- Plus d'une personne sur deux de plus de 80 ans vit seule.
- 16 % de familles monoparentales.
- Hausse des accompagnements au Point d'Accès au Droit, notamment sur les surendettements.

Ce que disent les habitants

« Avoir connaissance des personnes en difficulté qui parfois n'osent pas demander de l'aide. »

« Donner la possibilité aux personnes d'accéder à leurs droits. »

« L'information régulière sur les thématiques. »

« Plus d'écoute de la part des professionnels. »

« Rompre l'isolement et accompagner. »

Ce que disent les professionnels

« Il faut renforcer le repérage du non-recours. »

« Développer des référents locaux par quartier. »

« Il faut solliciter d'autres acteurs que les seuls partenaires institutionnels. »

« L'occupation de l'espace public peut être un levier de repérage. »

Actions proposées	✓ Élaborer un référentiel partagé précisant les signaux faibles de fragilité ; les modalités d'orientation ; les interlocuteurs ressources ; les principes déontologiques. ✓ Organiser chaque année des formations communes destinées aux agents communaux ; aux professionnels de l'enfance ; aux professionnels de santé ; aux associations ; aux bailleurs ; aux bénévoles. Les formations porteront notamment sur le repérage des fragilités ; le non-recours ; l'écoute ; l'orientation ; les violences intrafamiliales ; la santé mentale ; les aidants. ✓ Mettre en œuvre des actions hors les murs : présence sur les marchés ; interventions lors des forums associatifs ; animations dans les quartiers ; permanences mobiles ; présence lors des manifestations locales. ✓ Identifier, sensibiliser et accompagner un réseau de personnes ressources : élus référents ; bénévoles ; commerçants ; gardiens ; facteurs ; professionnels de santé ; associations ; clubs sportifs... ✓ Etudier la faisabilité d'engager le territoire sur un dispositif zéro non-recours.
Pilote	Quimperlé Communauté
Partenaires	Communes ; CCAS ; Département ; CAF ; CPAM ; France Services ; Mission Locale ; associations ; professionnels de santé ; bailleurs sociaux ; gendarmerie ; SDIS ; établissements scolaires, structures petite enfance et jeunesse, EVS Ty Pouce, MJC La Marelle.
Publics concernés	Personnes âgées isolées ; familles vulnérables ; jeunes ; aidants ; personnes en situation de handicap ; travailleurs précaires ; habitants éloignés des services.
Budget estimatif	Communication : 3 000 € / an - Formation et sensibilisation : 8 000 € Ingénierie et animation : temps agent
Financements mobilisables	CAF ; Département ; État ; Conférence des financeurs ; MSA ; Appels à projets prévention ; Fonds d'innovation sociale.
Calendrier	2027 - 2028
Indicateurs	Réalisation • Nombre de professionnels formés ; • Nombre d'actions d'aller-vers ; • Nombre de référents identifiés. Résultat • Nombre de situations orientées ; • Nombre de personnes accompagnées ; • Délai moyen d'orientation. Impact • Baisse des situations de rupture ; • Augmentation du recours aux dispositifs ; • Satisfaction des partenaires.
Conditions de réussite	• Confiance entre partenaires ; • Respect du secret professionnel ; • Implication des communes ; • Communication régulière ; • Formations communes ; • Animation territoriale forte.

Axe 1 – Aller vers les habitants et garantir l'accès aux droits et aux services

FICHE ACTION 1.4 Consolider la coordination et la coopération des acteurs

Objectif : Renforcer la coordination entre les acteurs du territoire afin de proposer des parcours plus lisibles, plus fluides et plus cohérents pour les habitants.

Le contexte

Le territoire bénéficie d'un réseau d'acteurs particulièrement riche (collectivités, CAF, Département, associations, établissements scolaires, professionnels de santé, CCAS, France Services, Mission Locale, bailleurs, etc.). Pourtant, la concertation met en évidence un besoin partagé de renforcer leur interconnaissance, de mieux coordonner leurs interventions et de faciliter les orientations réciproques.

Les habitants attendent avant tout des réponses simples et lisibles. Pour eux, peu importe la structure compétente : ils souhaitent être orientés rapidement vers la bonne personne, sans multiplier les démarches.

La coordination constitue ainsi un levier majeur pour améliorer l'accès aux droits, prévenir les ruptures de parcours et optimiser les ressources existantes.

Les chiffres clés du diagnostic

- 60% d'augmentation du nombre d'accompagnements réalisés à Maison France Services dans le cadre du label France Services, depuis 2022
- Passage de 13 à 18 organismes présentes au Point d'Accès au Droit

Ce que disent les habitants

« Le partage des informations permettrait de résoudre beaucoup de difficultés. »

« Un seul endroit où trouver toutes les aides. »

« Plus de lieux d'information. »

« L'accompagnement. »

« Donner des informations. »

Ce que disent les professionnels

« Créer un lieu de coordination et de partage d'informations. »

« Développer une plateforme commune au niveau social. »

« Favoriser l'interconnaissance des acteurs (exemple du séminaire Kenober). »

« Répertorier les acteurs et les outils répondant aux besoins. »

« Renforcer la coordination des acteurs pour porter des projets structurants. »

Actions proposées	✓ Structurer un réseau d'acteurs afin de partager les actualités ; identifier les besoins émergents ; développer des projets communs. ✓ Élaborer un annuaire partagé des acteurs recensant : les missions ; les contacts ; les permanences ; les modalités d'orientation ; les publics concernés. ✓ Organiser un séminaire partenarial bi annuel, à l'image du séminaire Kenober, permettant la découverte des dispositifs ; le partage d'expériences ; la présentation des projets innovants ; des ateliers collaboratifs. ✓ Étudier la faisabilité de développement d'outils communs tels qu'une plateforme collaborative ; une cartographie interactive des services ; des fiches d'orientation ; une base documentaire partagée. ✓ Mettre en place des formations croisées entre partenaires sur les dispositifs existants ; les évolutions réglementaires ; les postures professionnelles ; les méthodes d'aller-vers ; la coopération interprofessionnelle.
Pilote	Quimperlé Communauté
Partenaires	CAF ; Département ; communes ; CCAS ; France Services ; Mission Locale ; associations ; établissements scolaires ; structures petite enfance et jeunesse ; professionnels de santé ; bailleurs ; MSA ; Ty Pouce ; MJC La Marelle.
Publics concernés	Les professionnels ; les élus ; les associations ; les partenaires institutionnels.
Budget estimatif	Séminaire partenarial : 1 000 € / an Communication : 1000 € / an Formation : 3 000 € / an Ingénierie et animation : temps agent
Financements mobilisables	CAF ; État ; Département ; Conférence des financeurs (actions vieillissement).
Calendrier	2027 – 2028 / jusqu'à 2031 pour le séminaire
Indicateurs	Réalisation • Nombre de réunions partenariales ; • Nombre de participants ; • Annuaire réalisé ; • Nombre d'outils partagés créés. Résultat • Satisfaction des professionnels ; • Nombre de projets partenariaux développés. Impact • Amélioration de la lisibilité des dispositifs ; • Réduction des délais d'orientation ; • Amélioration du parcours usager.
Conditions de réussite	• Implication durable des partenaires ; • Animation régulière par Quimperlé Communauté ; • Gouvernance claire ; • Outils simples et facilement accessibles ; • Reconnaissance du temps partenarial comme un véritable temps de travail.

Axe 2 – Soutenir les parcours de vie, les solidarités et le pouvoir d’agir des habitants

FICHE ACTION 2.1 Mettre en œuvre le Service Public de la Petite Enfance

Objectif : Structurer et déployer le Service Public de la Petite Enfance (SPPE) afin d’adapter durablement l’offre d’accueil du jeune enfant aux évolutions démographiques, aux besoins des familles et aux réalités des territoires, tout en garantissant une répartition équitable des solutions d’accueil.

Le contexte

Depuis le 1er janvier 2025, les communes sont autorités organisatrices du SPPE.

Celui-ci vise à recenser les besoins des familles et organiser une offre d’accueil adaptée, accessible et de qualité. Il prévoit également l’information et l’accompagnement des parents dans leur recherche de solutions d’accueil. Sa mise en œuvre repose sur la coordination des acteurs et la construction d’une stratégie partagée à l’échelle du territoire, notamment en termes de planification de l’offre.

Le territoire connaît une baisse du nombre d’enfants de 0 à 3 ans, qui invite à repenser l’adéquation de l’offre d’accueil aux besoins actuels et futurs des familles.

Parallèlement, certaines structures d’accueil sont confrontées au vieillissement de leurs locaux et équipements et doivent pouvoir évoluer pour répondre aux enjeux de qualité, d’attractivité et de pérennité des services proposés.

Dans ce contexte, la mise en œuvre du SPPE constitue une opportunité pour anticiper les évolutions démographiques, adapter l’offre existante et réduire les inégalités territoriales d’accès aux modes d’accueil.

Les chiffres clés du diagnostic

- Une baisse continue du nombre de naissances et des enfants de moins de 3 ans
- Des souhaits d’installation de structures petite enfance
- Des établissements vieillissants nécessitant des travaux coûteux
- Un taux de couverture de 0.77 place par enfant

Ce que disent les habitants

« Il est difficile de trouver un mode de garde. »

« Les horaires ne correspondent pas toujours aux contraintes de travail. »

« Il faudrait mieux connaître les solutions existantes. »

« Les démarches sont compliquées. »

« Les familles ont besoin d’être accompagnées. »

Ce que disent les professionnels

« Développer les passerelles entre les structures. »

« Mieux accompagner les familles dès la grossesse. »

« Renforcer l’accueil des enfants à besoins spécifiques. »

« Soutenir les professionnels de la petite enfance. »

« Mieux partager les informations entre partenaires. »

Actions proposées	✓ Disposer d'une vision partagée de l'évolution démographique et des besoins futurs en matière d'accueil du jeune enfant. ✓ Analyser l'adéquation entre l'offre existante et l'évolution du nombre d'enfants de 0 à 3 ans. ✓ Identifier les structures, équipements et territoires nécessitant une adaptation ou une évolution. ✓ Anticiper les conséquences du vieillissement des structures et des équipements. ✓ Préserver une offre diversifiée, accessible et de qualité sur l'ensemble du territoire. ✓ Réduire les inégalités territoriales d'accès aux modes d'accueil. ✓ Favoriser l'adaptation des modalités d'accueil aux évolutions des besoins des familles. ✓ Renforcer la coordination entre les collectivités, les gestionnaires et les partenaires de la petite enfance. ✓ Élaborer un plan d'actions partagé entre les partenaires pour accompagner les évolutions à court, moyen et long terme.
Pilotes	Quimperlé Communauté et les communes / CAF
Partenaires	Gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant ; Relais Petite Enfance ; assistants maternels et leurs représentants ; services de Protection Maternelle et Infantile ; acteurs de l'accompagnement social et de l'insertion ; acteurs associatifs intervenant auprès des familles ; partenaires institutionnels concernés par la petite enfance et la parentalité.
Publics concernés	Enfants de 0 à 3 ans et leurs familles ; familles rencontrant des difficultés d'accès à une solution d'accueil ; professionnels et gestionnaires des structures d'accueil du jeune enfant ; élus.
Budget estimatif	A évaluer selon état des lieux Ingénierie et animation : temps agent + CAF
Financements mobilisables	CAF (CTG, bonus territoire, aides au fonctionnement) ; Quimperlé Communauté ; Communes.
Calendrier	2027 - 2028
Indicateurs	Réalisation • Réalisation d'un diagnostic partagé ; • Nombre de partenaires mobilisés ; • Nombre de réunions et groupes de travail organisés ; • Élaboration d'une stratégie territoriale partagée ; • Élaboration et validation d'un plan d'actions. Résultat • Part des actions du plan d'actions engagées ; • Nombre de structures ayant fait l'objet d'une adaptation ou d'une modernisation ; • Évolution de l'adéquation entre l'offre et les besoins identifiés ; • Évolution du taux d'occupation des structures ; • Niveau de satisfaction des partenaires et des familles. Impact • Adaptation de l'offre existante ; • Coordination des acteurs concernés ; • Gouvernance territoriale consolidée autour du SPPE.

Conditions de réussite

- Affirmer un portage politique partagé entre Quimperlé Communauté, les communes et la CAF ;
- Inscrire le SPPE dans une logique de coopération intercommunale tout en respectant les compétences communales ;
- S'appuyer sur les dynamiques existantes (CTG, Relais Petite Enfance, réseaux de professionnels) plutôt que créer des dispositifs parallèles ;
- Développer un dialogue permanent avec les familles afin d'adapter l'offre aux besoins réels ;
- Renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance par la formation, la valorisation et le soutien aux professionnels ;
- Articuler cette fiche avec les autres actions du PST, notamment les fiches 2.2, 2.3 et 3.3.

Axe 2 – Soutenir les parcours de vie, les solidarités et le pouvoir d’agir des habitants

FICHE ACTION 2.2 Soutenir les parcours de l’enfant, des familles et de la parentalité

Objectif : Favoriser des parcours éducatifs, familiaux et de vie cohérents, inclusifs et sans rupture, de la petite enfance jusqu'à l'entrée dans l'âge adulte.

Le contexte

Le soutien aux familles et à la parentalité constitue un enjeu majeur d'attractivité et de cohésion sociale pour le territoire. Les besoins exprimés par les habitants portent principalement sur les modes de garde, la mobilité, l'accès aux loisirs, le soutien à la parentalité et l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie.

Les professionnels mettent davantage l'accent sur la continuité des parcours, les coopérations entre structures, la prise en compte des besoins spécifiques des enfants et le développement d'une véritable culture partenariale.

L'enjeu consiste donc à construire un parcours lisible et coordonné pour les familles, depuis la grossesse jusqu'à l'autonomie des jeunes.

Les chiffres clés du diagnostic

- Le nombre de familles monoparentales augmente
- En moyenne 81 accueils par an au LAEP (Lieu d’accueil enfants – parents)
- Création d’un réseau d’acteurs parentalité : 39 participants
- Une quarantaine d’enfants suivis dans le cadre de Facili’temps

Ce que disent les habitants

« Il faudrait un lieu pour les familles ouvert aussi le samedi. »

« Les jeunes ont besoin de plus de transports pour accéder aux loisirs. »

« Il manque des solutions de garde adaptées. »

« Les familles ont besoin d’être mieux informées. »

« Les jeunes ont besoin d’aide pour accéder à leur premier emploi. »

Ce que disent les professionnels

« Créer un groupe passerelle entre maternité, PMI, crèches, écoles et ALSH. »

« Développer les passerelles entre les structures. »

« Renforcer les liens avec les professionnels de santé. »

« Faciliter l’accompagnement des enfants à besoins spécifiques. »

« Mieux coordonner les acteurs de la parentalité. »

Actions proposées	✓ Structurer les passerelles entre les étapes de la vie de l'enfant en créant un réseau territorial des parcours de l'enfant associant les maternités ; la PMI ; les crèches ; les assistants maternels ; le RPE ; les écoles ; les ALSH ; le périscolaire ; les collèges ; les structures enfance et jeunesse. ✓ Développer une offre de soutien à la parentalité lisible en structurant une programmation territoriale coordonnée autour du RPE, du LAEP ; des cafés de parents ; des conférences ; des ateliers parents-enfants ; des permanences parentalité ; des actions de prévention. ✓ Étudier la création d'une Maison des familles ou d'un espace ressources parentalité à l'échelle intercommunale. ✓ Renforcer l'information des familles. ✓ Faciliter l'inclusion des enfants à besoins spécifiques en développant des temps de concertation entre professionnels ; des formations pour une montée en compétences ; le dispositif Facili'Temps ; l'appui d'éducateurs spécialisés ; des protocoles de transition entre structures. ✓ Développer des solutions favorisant la conciliation des temps de vie en étudiant des transports vers les ALSH et les associations ; des horaires adaptés ; des solutions innovantes de garde ; des partenariats avec les employeurs. ✓ Développer une stratégie territoriale de prévention, de repérage précoce et de protection de l'enfance : campagne contre les violences faites aux enfants, sensibilisation des familles... ✓ Mettre en place une démarche territoriale de soutien au recrutement et de maintien de l'activité : mise en place d'une équipe petite enfance/animation, vivier de remplaçants, valorisation des métiers, formations.
Pilote	Quimperlé Communauté – CAF – Département
Partenaires	PMI ; Communes ; structures petite enfance et jeunesse ; assistants maternels ; RPE ; LAEP ; établissements scolaires ; ALSH ; associations familiales ; Mission Locale ; prestataires de garde à domicile ; professionnels de santé ; MSA ; Education nationale ; Ty Pouce ; MJC La Marelle ; structures liées au handicap.
Publics concernés	Futurs parents ; parents ; enfants ; jeunes ; familles monoparentales ; enfants à besoins spécifiques.
Budget estimatif	Actions parentalité (dont communication) : 8 000 € / an Ingénierie et animation : temps agent
Financements mobilisables	CAF ; Département ; MSA ; ARS (prévention) ; Europe (innovation sociale) Fondations.
Calendrier	2027 - 2029
Indicateurs	Réalisation • Nombre de temps passerelles mis en place ; • Nombre d'actions parentalité ; • Nombre de partenaires mobilisés ; • Nombre de formations organisées. Résultat • Fréquentation des actions ; • Satisfaction des familles ; • Recours aux dispositifs.

	Impact • Amélioration de la continuité des parcours ; • Diminution des ruptures ; • Meilleure coopération entre structures.
Conditions de réussite	• Implication de l'ensemble des partenaires ; • Animation territoriale forte ; • Articulation avec le SPPE ; • Communication commune.

Axe 2 – Soutenir les parcours de vie, les solidarités et le pouvoir d’agir des habitants

FICHE ACTION 2.3 Accompagner les jeunes vers l’autonomie

Objectif : Accompagner les jeunes dans leurs parcours d'autonomie en facilitant leur accès à la mobilité, au logement, à l'emploi, aux loisirs, à l'engagement citoyen et à l'information.

Le contexte

Les jeunes représentent un enjeu majeur pour l'avenir et l'attractivité du territoire. La concertation met en évidence des difficultés d'accès à la mobilité, au logement, aux loisirs, aux services et à l'emploi malgré d'une offre diversifiée (Mission Locale, Service Infos Jeunes, associations, structures jeunesse, établissements scolaires...). Les dispositifs restent parfois peu visibles ou difficiles d'accès.

Les professionnels soulignent également la nécessité de mieux faire connaître les dispositifs existants, de renforcer les coopérations entre les acteurs jeunesse et de favoriser l'engagement des jeunes dans la vie locale.

L'objectif est de construire un véritable parcours d'autonomie permettant à chaque jeune de trouver sa place sur le territoire et d'y construire son avenir.

Les chiffres clés du diagnostic

- Près de 50% des jeunes sont sans diplôme ou d'un niveau CAP/BEP
- Diminution des effectifs de jeunes en particulier chez les 0-14 ans
- Les jeunes de 15 à 24 ans sont davantage touchés par le chômage

Ce que disent les habitants

« Il faut plus de transports pour les jeunes. »

« Les jeunes n'ont pas tous accès aux activités. »

« Il manque des logements accessibles. »

« Les jeunes quittent le territoire faute de solutions. »

« Les associations sont importantes pour créer du lien. »

Ce que disent les professionnels

« Développer les parcours vers l'autonomie. »

« Associer davantage les jeunes aux projets du territoire. »

« Mieux coordonner les acteurs jeunesse. »

« Favoriser les engagements citoyens et les projets des jeunes. »

Actions proposées	✓ Permettre aux jeunes d'accéder à l'autonomie via l'emploi, la formation et/ou le logement en favoriser le travail des 15/16 ans ; la mutualisation des stages, l'hébergement temporaire, les partenariats avec les employeurs, ... ✓ Renforcer l'information des jeunes en développant une communication adaptée : réseaux sociaux ; interventions dans les établissements scolaires ; forums ; événements ; permanences délocalisées. ✓ Faciliter la mobilité : aides à la mobilité ; bourse au permis ; nouvelles solutions de mobilités ; transports vers les équipements. ✓ Développer l'engagement citoyen des jeunes en favorisant les conseils de jeunes ; le bénévolat ; le service civique ; les chantiers jeunes ; les projets citoyens ; les actions intergénérationnelles ; ✓ Développer les espaces et les opportunités de socialisation ; ✓ Associer les jeunes aux instances de concertation du PST.
Pilote	Quimperlé Communauté
Partenaires	Mission Locale ; CAF ; Département ; établissements scolaires ; communes ; structures et associations jeunesse ; clubs sportifs ; structures culturelles ; France Travail ; entreprises ; RHJ ADPEP 29
Publics concernés	Adolescents ; jeunes adultes ; étudiants ; apprentis ; jeunes actifs ; jeunes en recherche d'emploi.
Budget estimatif	Communication : 2 000 € / an Aides aux actions citoyennes : 5 000 € / an Ingénierie et animation : temps agent
Financements mobilisables	CAF ; État (SDJES) ; Région Bretagne ; Département ; Europe (FSE+, Erasmus+) ; ANCT ; appels à projets jeunesse.
Calendrier	2028 - 2030
Indicateurs	Réalisation • Nombre d'actions jeunesse ; • Nombre de jeunes participants ; • Nombre de partenaires mobilisés ; • Nombre de projets accompagnés. Résultat • Fréquentation des dispositifs ; • Satisfaction des jeunes ; • Recours aux aides. Impact • Développement de l'engagement citoyen ; • Amélioration de l'autonomie.
Conditions de réussite	• Associer les jeunes dès la conception des projets ; • Développer une communication adaptée ; • Proposer des actions sur l'ensemble du territoire ; • Articuler les politiques jeunesse avec les autres politiques publiques.

Axe 2 – Soutenir les parcours de vie, les solidarités et le pouvoir d’agir des habitants

FICHE ACTION 2.4 Soutenir les aidants

Objectif : Mieux repérer, informer, accompagner et soutenir les aidants du territoire afin de prévenir leur épuisement et de favoriser le maintien à domicile, l'inclusion et la qualité de vie des personnes accompagnées.

Le contexte

Les aidants sont aujourd'hui au cœur des politiques de l'autonomie. Pourtant, beaucoup ne sollicitent les dispositifs qu'au moment où les difficultés deviennent trop importantes.

La concertation montre que le territoire dispose déjà de plusieurs ressources (CLIC, CCAS, associations, accueils de jour, Halte-répit, services d'aide à domicile, France Services...), mais que celles-ci restent encore insuffisamment connues.

Le défi consiste donc à mieux repérer les aidants, à aller vers eux avant l'épuisement et à construire un véritable parcours d'accompagnement.

Les chiffres clés du diagnostic

90,3 places en EHPAD pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus

Un contexte de vieillissement de la population active qui accentue la pression sur les aidants familiaux

Une augmentation du nombre d'enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

Ce que disent les habitants

- « Aider aussi les accompagnants. »
- « Plus de coordination entre les différents dispositifs. »
- « Des personnes qui viennent régulièrement prendre des nouvelles. »
- « Les familles sont mal conseillées sur les aides existantes. »
- « Il faudrait des personnes qui suivent les personnes pour leurs démarches, leurs loisirs et leurs besoins. »

Ce que disent les professionnels

- « Créer un Forum des aidants. »
- « Développer un Aidantomètre pour repérer les situations d'épuisement. »
- « Aller sur les marchés pour identifier les aidants. »
- « Communiquer davantage sur les dispositifs existants et le registre des personnes fragiles. »
- « Développer l'accueil de nuit en EHPAD. »
- « Renforcer la coordination entre les acteurs. »

Actions proposées	✓ Développer une stratégie territoriale de repérage des aidants en construisant un réseau de repérage associant les mairies ; les CCAS ; le CLIC ; les médecins traitants ; les pharmacies ; les infirmiers ; les aides à domicile ; France Services ; les associations ; les bailleurs ; les élus de proximité. ✓ Diffuser des outils simples permettant d'identifier précocement les situations d'épuisement (Aidantomètre, grilles de repérage...). ✓ Développer une information lisible et accessible. ✓ Valoriser les dispositifs existants (associations, accueil de jour, aides financières, solutions de répit, groupes de parole...). ✓ Organiser un Forum territorial des aidants réunissant institutions ; associations ; professionnels de santé ; services à domicile ; structures de répit ; témoignages d'aidants. ✓ Développer des solutions de répit en étudiant les besoins non couverts à l'échelle intercommunale. ✓ Développer les solidarités de proximité en encourageant les réseaux de voisins solidaires ; les réserves citoyennes ; les bénévoles de visite.
Pilote	Quimperlé Communauté
Partenaires	Département ; CCAS ; communes ; CAF ; MSA ; ARS ; EHPAD ; services d'aide et d'accompagnement à domicile ; associations d'aidants ; professionnels de santé ; France Services ; pharmacies ; CPTS (à articuler avec le futur CLS).
Publics concernés	Aidants de personnes âgées ; aidants de personnes en situation de handicap ; jeunes aidants ; parents d'enfants à besoins particuliers ; proches aidants ; bénévoles ; professionnels.
Budget estimatif	Forum des aidants : 4 000 € Communication : 4 000 € Ingénierie et animation : temps agent
Financements mobilisables	Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie ; Département ; CNSA ; ARS Bretagne ; CAF (parentalité) ; MSA ; Carsat ; appels à projets Fondations.
Calendrier	2028 - 2030
Indicateurs	Réalisation • Nombre de professionnels formés au repérage ; • Nombre de participants au Forum des aidants ; • Nombre de partenaires engagés. Résultat • Nombre d'aidants repérés ; • Fréquentation des solutions de répit ; • Satisfaction des aidants. Impact • Diminution des situations d'épuisement signalées ; • Amélioration du bien-être des aidants.
Conditions de réussite	• Implication durable des partenaires ; • Outils simples et facilement accessibles ; • Reconnaissance du temps partenarial comme un véritable temps de travail.

Axe 3 – Favoriser le lien social, la participation citoyenne et les solidarités de proximité

FICHE ACTION 3.1 Favoriser les solidarités de proximité pour lutter contre l'isolement

Objectif : Renforcer les solidarités locales afin de prévenir les situations d'isolement, développer les initiatives citoyennes et favoriser l'entraide entre habitants à tous les âges de la vie.

Le contexte

L'isolement constitue aujourd'hui une fragilité croissante qui touche de nombreux publics : personnes âgées, jeunes, familles monoparentales, nouveaux habitants, personnes en situation de handicap, aidants ou personnes en situation de précarité.

Alors que le territoire dispose d'une vie associative particulièrement dynamique, la concertation fait apparaître un besoin fort de recréer des occasions de rencontre, de développer les solidarités de voisinage et de favoriser les initiatives citoyennes.

Les échanges montrent que de nombreuses personnes souhaiteraient s'engager mais ne savent pas comment alors que plusieurs publics restent éloignés de la vie sociale.

Le PST doit permettre de développer une véritable politique des solidarités de proximité.

Les chiffres clés du diagnostic

Une personne sur deux de plus de 80 ans vit seule

Le nombre de familles monoparentales reste en augmentation

Environ 1 500 associations présentes dans les 16 communes du territoire

Des acteurs mobilisés et motivés pour lutter contre l'isolement

Ce que disent les habitants

« Les personnes âgées ont besoin de lien social. »

« Créer un café des aînés. »

« Plus de rencontres intergénérationnelles. »

« Adopte un grand-parent. »

« Des lieux de partage. »

« Créer du lien entre voisins. »

« Plus de solidarité. »

Ce que disent les professionnels

« Développer les visites à domicile par des bénévoles ou une réserve citoyenne. »

« Mettre en place des référents par quartier. »

« Développer les voisins vigilants solidaires. »

« Associer les jeunes aux actions intergénérationnelles. »

« Créer des systèmes de parrainage. »

Actions proposées	✓ Développer un réseau territorial des solidarités de proximité en créant un réseau réunissant communes ; CCAS ; associations ; bénévoles ; habitants volontaires. ✓ Développer des réseaux de voisins solidaires et encourager la mise en place de référents de quartier ; voisins ressources ; réseaux de vigilance bienveillante ; entraide de proximité. ✓ Structurer une réserve citoyenne et créer un réseau de bénévoles mobilisables pour des visites de convivialité ; un accompagnement ponctuel ; du transport solidaire ; soutien lors d'évènements climatiques. ✓ Soutenir les associations créatrices de lien social en accompagnant les projets favorisant la convivialité ; les rencontres ; les échanges de savoir-faire ; la solidarité. ✓ Valoriser le bénévolat : forum des associations ; rencontres citoyennes.
Pilotes	Quimperlé Communauté - Communes
Partenaires	CCAS ; associations ; CAF ; Département ; MJC La Marelle ; EVS Ty Pouce conseils citoyens ; bénévoles ; habitants ; structures jeunesse.
Publics concernés	Personnes isolées ; nouveaux habitants ; personnes âgées ; personnes en situation de handicap ; familles monoparentales ; jeunes
Budget estimatif	Communication : 2 000 € Soutien aux actions citoyennes ou associatives : 5 000 € par an Ingénierie et animation : temps agent
Financements mobilisables	CAF ; Conférence des financeurs ; Département ; FDVA ; ANCT ; Fondations
Calendrier	2028 - 2030
Indicateurs	Réalisation • Création du réseau ; • Création de réserves citoyennes. Résultat • Nombre de visites réalisées ; • Nombre de référents de quartier ; • Satisfaction des habitants ; • Nombre d'actions soutenues. Impact • Augmentation des solidarités de proximité ; • Diminution de l'isolement ; • Développement du bénévolat ; • Meilleure participation citoyenne.
Conditions de réussite	• Forte implication des communes ; • Animation territoriale ; • Communication positive ; • Valorisation des initiatives locales.

Axe 3 – Favoriser le lien social, la participation citoyenne et les solidarités de proximité

FICHE ACTION 3.2 Accentuer les actions intergénérationnelles

Objectif : Développer les échanges entre les générations afin de renforcer la cohésion sociale, lutter contre l'isolement, favoriser la transmission des savoirs et construire une culture de la solidarité sur l'ensemble du territoire.

Le contexte

Le vieillissement de la population, l'évolution des modes de vie et la diminution des solidarités familiales conduisent à renforcer les liens entre les générations.

Les ateliers de concertation montrent que les habitants comme les professionnels considèrent l'intergénérationnel non comme une action ponctuelle mais comme une manière de faire territoire.

Les échanges entre jeunes, familles, adultes et personnes âgées permettent de lutter contre l'isolement, de changer le regard porté sur l'autre, de développer la solidarité et de favoriser l'engagement citoyen.

Le territoire dispose déjà de nombreuses initiatives qu'il convient désormais de coordonner davantage, soutenir et développer.

Les chiffres clés du diagnostic

Plus de 30% de personnes âgées de 60 ans et plus sur le territoire

Des structures enfance – jeunesse investies dans l'intergénérationnel

Plus de 1 500 associations sur lesquelles s'appuyer

Ce que disent les habitants

- « Adopte un grand-parent. »
- « Les enfants ont beaucoup à apprendre des anciens. »
- « Organiser davantage de rencontres entre les générations. »
- « Il faudrait créer des lieux où tout le monde se retrouve. »
- « Les personnes âgées ont beaucoup à transmettre. »

Ce que disent les professionnels

- « Associer les jeunes sur des actions intergénérationnelles. »
- « Accentuer la colocation intergénérationnelle. »
- « Ouvrir les EHPAD vers l'extérieur. »
- « Développer les maisons partagées. »

Actions proposées	✓ Développer les projets intergénérationnels dans les communes : repas partagés ; cafés intergénérationnels ; ateliers cuisine ; jardinage ; ateliers numériques ; activités culturelles ... ✓ Développer les partenariats entre les établissements scolaires ou accueillant des enfants et jeunes et les structures accueillant des personnes âgées autour de projets réguliers sur la mémoire ; le patrimoine ; le numérique ; la lecture ; les arts ; le sport adapté... ✓ Encourager les nouvelles formes d'habitat intergénérationnel en articulation avec le Programme Local de l'Habitat : promouvoir la colocation intergénérationnelle ; accompagner les propriétaires souhaitant aménager une partie de leur logement ; favoriser les maisons partagées ; diffuser les expériences réussies. ✓ Ouvrir les établissements pour personnes âgées sur leur territoire : accueil d'associations ; organisation d'événements ouverts ; animations culturelles ; activités avec les écoles ; accueil de bénévoles. ✓ Valoriser les initiatives intergénérationnelles : appel à projets permettant de soutenir financièrement les initiatives des communes, des associations ou des établissements.
Pilote	Quimperlé Communauté - Communes
Partenaires	CCAS ; CAF ; Département ; EHPAD ; résidences autonomie ; établissements scolaires ; structures enfance et jeunesse ; associations ; bailleurs sociaux ; MSA ; habitants bénévoles ; Ty Pouce ; MJC La Marelle.
Publics concernés	Enfants ; jeunes ; familles ; personnes âgées ; personnes isolées ; bénévoles ; associations ; professionnels.
Budget estimatif	Appel à projets : 4 000 € - Développement de projets : selon l'envergure du projet - Ingénierie et animation : temps agent
Financements mobilisables	CAF ; Conférence des financeurs ; Département ; MSA ; Fondations ; Carsat ; appels à projets nationaux
Calendrier	2028 - 2030
Indicateurs	Réalisation • Nombre de projets soutenus ; • Nombre de partenaires mobilisés ; • Nombre de participants. Résultat • Satisfaction des participants ; • Nombre de partenariats structures enfance-jeunesse/EHPAD. Impact • Évolution du sentiment d'isolement ; • Renforcement du lien social ; • Pérennisation des initiatives.
Conditions de réussite	• Soutenir les initiatives locales plutôt que créer systématiquement de nouveaux dispositifs ; • Mobiliser les établissements enfance et jeunesse et les structures accueillant des personnes âgées ; • Favoriser les projets réguliers plutôt que les événements ponctuels ; • Assurer une animation territoriale permettant la mise en réseau des acteurs.

Axe 3 – Favoriser le lien social, la participation citoyenne et les solidarités de proximité

FICHE ACTION 3.3 Encourager la participation citoyenne

Objectif : Associer davantage les habitants à la vie du territoire, favoriser leur implication dans les projets locaux et reconnaître leur expertise d'usage afin de construire des politiques publiques plus adaptées aux besoins.

Le contexte

Les habitants sont les premiers experts de leur cadre de vie. Leur participation permet de mieux identifier les besoins, de renforcer la pertinence des projets et de favoriser leur appropriation.

La concertation menée dans le cadre du Projet Social de Territoire a montré une réelle envie de participer à la vie locale, à condition que les démarches soient accessibles, concrètes et qu'elles débouchent sur des réalisations visibles.

Le développement du pouvoir d'agir contribue également à renforcer le sentiment d'appartenance au territoire et la confiance entre les habitants, les élus et les institutions.

Ce que disent les habitants

- « Il faudrait davantage consulter les habitants. »
- « Être écoutés, c'est important, mais il faut aussi que cela débouche sur des actions. »
- « Les habitants ont des idées, il faut leur permettre de les mettre en œuvre. »
- « Il manque des lieux d'échanges. »
- « Plus de rencontres dans les communes.»

Ce que disent les professionnels

- « Associer les habitants dès la conception des projets. »
- « Développer des démarches d'aller-vers. »
- « S'appuyer sur les habitants relais. »
- « Valoriser les initiatives citoyennes. »
- « Développer une culture de la participation. »

Actions proposées

- ✓ Créer une instance composée d'habitants volontaires, représentative de la diversité du territoire (âge, communes, situations de vie), chargée de contribuer au suivi du PST ; faire remonter les besoins émergents ; participer à l'évaluation des actions ; proposer de nouvelles initiatives.
- ✓ Développer des démarches participatives dans les communes : cafés citoyens ; réunions de quartier ; marches exploratoires ; ateliers participatifs ; forums ouverts ; accorderie.
- ✓ Soutenir les initiatives citoyennes en créant un dispositif d'accompagnement des projets portés par les habitants : aide

	méthodologique ; accompagnement au montage de projet ; mise en relation avec les partenaires ; soutien financier via un appel à initiatives citoyennes. ✓ Développer les habitants relais : identifier et accompagner des habitants volontaires jouant un rôle de proximité dans leur commune ou leur quartier. Ces habitants relais pourront : diffuser l'information ; orienter vers les services ; favoriser la participation ; faire remonter les besoins ; contribuer aux actions d'aller-vers. ✓ Favoriser la participation des publics les plus éloignés en mettant en œuvre des démarches spécifiques auprès des jeunes ; des personnes âgées ; des personnes en situation de précarité ; des personnes en situation de handicap ; des familles monoparentales ; des nouveaux habitants. ✓ Associer les habitants à l'évaluation du PST : prévoir chaque année un temps de restitution publique permettant de présenter les actions réalisées ; partager les résultats obtenus ; recueillir les propositions d'amélioration ; ajuster le plan d'actions.
Pilote	Quimperlé Communauté - Communes
Partenaires	CCAS ; CAF ; Département ; associations ; établissements scolaires ; structures enfance et jeunesse ; habitants bénévoles
Publics concernés	Ensemble des habitants ; associations ; personnes éloignées de la participation ; élus
Budget estimatif	Appel à initiatives : selon projets Formation habitants relais : temps agent Ingénierie et animation : temps agent
Financements mobilisables	CAF ; Département ; FDVA ; Région Bretagne ; Europe (LEADER, FSE+) ; ANCT
Calendrier	2029 - 2031
Indicateurs	Réalisation • Nombre de réunions participatives organisées ; • Nombre d'initiatives citoyennes soutenues ; • Nombre d'habitants relais formés. Résultat • Diversité des publics participants ; • Satisfaction des habitants ; • Nombre de propositions intégrées dans les politiques publiques. Impact • Renforcement du sentiment d'appartenance au territoire ; • Amélioration de la confiance envers les institutions ; • Développement du pouvoir d'agir des habitants ; • Pérennisation des dynamiques citoyennes.
Conditions de réussite	• Garantir une participation ouverte, inclusive et représentative de la diversité des habitants ; • Donner une suite concrète aux propositions formulées afin de maintenir la confiance ; • Valoriser les initiatives citoyennes et les réussites locales ; • Assurer une animation régulière pour faire vivre la dynamique participative sur l'ensemble du territoire.

Axe 4 – Adapter le territoire aux évolutions sociales

FICHE ACTION 4.1 Construire une politique territoriale du vieillissement

Objectif : Préparer le territoire aux évolutions démographiques en développant un environnement favorable au bien vieillir, en renforçant les solidarités de proximité et en adaptant les services, les espaces publics et les réponses aux besoins des personnes âgées.

Le contexte

Le vieillissement de la population constitue l'une des principales évolutions démographiques du territoire. Il irrigue l'ensemble des politiques publiques du territoire et ne peut être traité uniquement sous l'angle médico-social. Il concerne l'habitat ; les mobilités ; la participation citoyenne ; la culture ; le sport ; les commerces ; l'aménagement des centres-bourgs ; les solidarités locales...

Cette dynamique interroge l'organisation des services, les mobilités, l'habitat, l'accès aux soins, les solidarités de proximité et la place des personnes âgées dans la vie locale.

Le Projet Social de Territoire a vocation à coordonner ces différentes dimensions en complément des politiques portées par le Département, l'ARS, le Contrat Local de Santé, le Programme Local de l'Habitat, notamment en structurant une gouvernance territoriale dédiée.

Les chiffres clés du diagnostic

33,6 % des habitants ont 60 ans et plus

Perspective de forte augmentation de la part des seniors de 72 à 84 ans

Un indice de vieillissement supérieur à la moyenne

Un taux d'équipements en structures dédiées inférieur à la moyenne bretonne

Ce que disent les habitants

- « Il faut permettre aux personnes âgées de rester chez elles le plus longtemps possible. »
- « Rompre l'isolement est une priorité. »
- « Créer davantage de lieux de rencontre. »
- « Aller vers les personnes isolées. »
- « Développer les transports pour les seniors. »
- « Il faut davantage d'activités adaptées. »

Ce que disent les professionnels

- « Développer le repérage des personnes fragiles. »
- « Communiquer davantage sur le registre des personnes vulnérables. »
- « Créer une réserve citoyenne pour les visites à domicile. »
- « Développer les actions intergénérationnelles. »
- « Améliorer la coordination des acteurs du vieillissement. »

Actions proposées	✓ Élaborer une stratégie territoriale du bien vieillir : construire, avec les communes et les partenaires, une feuille de route territoriale permettant d'anticiper les besoins liés au vieillissement. ✓ Développer une démarche « Territoire ami des aînés » en accompagnant les communes dans une réflexion sur l'adaptation de leur environnement : cheminements piétons ; bancs ; toilettes publiques ; signalétique ; accessibilité ; espaces de rencontre ; sécurité des déplacements. ✓ Renforcer le repérage des situations de fragilité, en lien avec la fiche 1.3 en développant un réseau de vigilance associant les communes ; les CCAS ; le CLIC ; les professionnels de santé ; les pharmacies ; les associations ; les bailleurs ; les voisins solidaires. ✓ Développer les lieux de convivialité : cafés des aînés ; ateliers mémoire ; activités physiques adaptées ; animations culturelles ; repas partagés ; ateliers numériques ; sorties collectives... ✓ Anticiper les parcours résidentiels des seniors, en articulation avec le PLH : informer les habitants sur les solutions existantes ; accompagner les projets d'adaptation du logement ; promouvoir les habitats intermédiaires ; favoriser les parcours résidentiels avant les situations d'urgence. ✓ Soutenir le maintien à domicile et sécuriser les parcours de vieillissement : solutions de répit, accueil temporaire, accueil de nuit en EHPAD, repérage précoce des fragilités, ...
Pilotes	Quimperlé Communauté - Communes
Partenaires	Département ; CCAS ; ARS ; EHPAD ; résidences autonomie ; services d'aide à domicile ; associations ; MSA ; Carsat ; CAF ; bailleurs ; professionnels de santé.
Publics concernés	Personnes âgées ; futurs retraités ; aidants ; communes ; professionnels ; associations.
Budget estimatif	Démarche « territoire ami des aînés » : à définir selon ambition retenue Ingénierie et animation : temps agent
Financements mobilisables	Conférence des financeurs ; Département ; ARS ; CNSA ; Carsat ; MSA ; fondations privées.
Calendrier	2027 - 2031
Indicateurs	Réalisation • Nombre d'actions de convivialité soutenues ; • Nombre de partenaires mobilisés ; • Gouvernance dédiée mise en œuvre. Résultat • Fréquentation des activités proposées ; • Évolution du nombre de personnes repérées et orientées ; • Satisfaction des personnes âgées et de leurs proches. Impact • Diminution du sentiment d'isolement ; • Maintien à domicile facilité ; • Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées ; • Coordination des acteurs.
Conditions de réussite	• Intégrer le vieillissement dans l'ensemble des politiques publiques • Associer les personnes âgées à la conception et à l'évaluation des actions.

Axe 4 – Adapter le territoire aux évolutions sociales

FICHE ACTION 4.2 Imaginer de nouveaux modes de mobilités

Objectif : Faciliter les déplacements des habitants afin de garantir un accès équitable aux droits, aux services, à l'emploi, à la santé, aux loisirs et à la vie sociale, en particulier pour les publics les plus fragiles.

Le contexte

La mobilité est apparue comme un enjeu transversal dans l'ensemble des ateliers de concertation.

Elle constitue un préalable à l'accès aux soins, à l'emploi, au logement, aux loisirs, à la formation, aux services publics et au maintien du lien social. Elle est un des déterminants essentiels de l'inclusion sociale.

Les difficultés concernent particulièrement les jeunes ; les personnes âgées ; les personnes en situation de handicap ; les personnes en insertion ; les familles sans véhicule.

Quimperlé Communauté, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités, est dotée d'un Plan de Mobilités dont les orientations doivent permettre d'améliorer l'existant, d'accompagner vers les changements de pratiques et de créer de nouveaux services lorsque cela est nécessaire.

Les chiffres clés du diagnostic

Une offre en mobilité qui s'est étoffée

Des difficultés qui persistent pour certains publics

Un vieillissement de la population avec de nouveaux besoins

Ce que disent les habitants

- « Sans voiture, on ne peut rien faire. »
- « Il manque des transports pour les jeunes. »
- « Les personnes âgées ne peuvent plus aller chez le médecin. »
- « Plus de transport à la demande. »
- « Les horaires ne sont pas adaptés. »
- « Les déplacements coûtent trop cher. »

Ce que disent les professionnels

- « Développer les mobilités solidaires. »
- « Créer des plateformes de covoiturage local. »
- « Renforcer le transport à la demande. »
- « Mieux faire connaître les dispositifs existants. »
- « Penser la mobilité dans tous les projets. »

Actions proposées	✓ Développer les mobilités solidaires : transport solidaire assuré par des bénévoles ; accompagnement aux rendez-vous médicaux ; réseaux de conducteurs solidaires. ✓ Améliorer l'information sur les solutions existantes : plateformes locales de covoiturage (Ouest Go et Karos) ; transport collectif ; transport à la demande ; covoiturage ; aides financières ; transport solidaire ; location de vélos ; solutions associatives. ✓ Poursuivre et développer l'accompagnement à la mobilité : ateliers mobilité ; apprentissage des transports collectifs ; accompagnement individuel ; prêt de vélos ; aides au permis de conduire ; information sur les aides existantes ; accompagnement à la conduite ; ✓ Expérimenter de nouvelles solutions : navettes locales ; transport partagé ; véhicules électriques partagés ; plateformes numériques locales ; solutions intergénérationnelles de mobilité.
Pilotes	Quimperlé Communauté
Partenaires	Communes ; Région Bretagne ; Département ; CCAS ; Mission Locale ; CAF ; associations ; entreprises ; opérateurs de transport.
Publics concernés	Jeunes ; personnes âgées ; personnes en situation de handicap ; demandeurs d'emploi ; familles ; personnes précaires.
Budget estimatif	A définir selon actions souhaitées Ingénierie et animation : temps agent
Financements mobilisables	Région Bretagne ; Département ; État ; ADEME ; Europe ; CAF ; fondations.
Calendrier	2028 - 2031
Indicateurs	Réalisation • Nombre d'actions mobilité développées ; • Nombre de bénéficiaires ; • Nombre de dispositifs créés. Résultat • Fréquentation des solutions de mobilité ; • Satisfaction des habitants. Impact • Amélioration de l'accès aux droits ; • Amélioration de l'accès à l'emploi ; • Réduction de l'isolement.
Conditions de réussite	• Favoriser la complémentarité entre les solutions existantes plutôt que créer des dispositifs concurrents ; • Associer les habitants et les employeurs à la définition des besoins ; • Assurer une communication claire sur l'ensemble des solutions disponibles.

Axe 4 – Adapter le territoire aux évolutions sociales

FICHE ACTION 4.3 Appuyer l'habitat inclusif et accompagner les parcours résidentiels

Objectif : Faciliter les parcours résidentiels des habitants en favorisant un habitat adapté, inclusif et accessible, tout en améliorant l'information, l'accompagnement et la coordination des acteurs.

Le contexte

L'habitat est aujourd'hui un facteur déterminant de l'inclusion sociale, du maintien de l'autonomie, de l'accès à l'emploi et de l'attractivité du territoire.

La concertation fait apparaître plusieurs préoccupations communes : la difficulté à accéder à un logement abordable ; le manque de logements pour les jeunes ; l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap ; la rénovation énergétique des logements anciens ; la vacance de certains logements ; la complexité des aides et des démarches.

L'habitat inclusif est une forme d'habitat destinée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap souhaitant vivre dans un logement ordinaire tout en bénéficiant d'un projet de vie sociale et partagée. Il constitue une réponse complémentaire au logement autonome classique et à l'accueil en établissement. Les travaux de concertation ont confirmé l'intérêt de ces projets mais également leur complexité, notamment sur les plans juridique, financier et organisationnel.

Le PST n'a pas vocation à conduire la politique de l'habitat mais à renforcer son volet social, en articulation étroite avec le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Les chiffres clés du diagnostic

Une taille moyenne des ménages en baisse

Une capacité d'acquisition d'un bien limitée : aucune commune accessible pour 40% des habitants

Un vieillissement accentué sur le territoire

Plus de 60% de ménages éligibles au logement social, 80% des familles monoparentales

Ce que disent les habitants

« Il manque des logements pour les jeunes. »

« Les loyers sont devenus trop élevés. »

« Il faudrait davantage de petits logements. »

« Un seul endroit pour connaître toutes les aides. »

« Les démarches sont trop compliquées. »

« Adapter les logements au vieillissement »

« Rénover les logements vacants plutôt que construire partout. »

Ce que disent les professionnels

« Développer le guichet unique de l'habitat. »

« Mieux articuler les acteurs (ADIL, CAUE, opérateur habitat, France Rénov'). »

« Développer les colocations intergénérationnelles. »

« Encourager les parcours résidentiels. »

« Accompagner les propriétaires dans leurs projets. »

« Développer les solutions temporaires de logement. »

Actions proposées	✓ Rendre les parcours résidentiels plus lisibles : en lien avec le PLH en s'appuyant sur le guichet unique de l'habitat, pour permettre aux habitants, notamment aux jeunes et nouveaux actifs, de mieux identifier les aides ; les interlocuteurs et les solutions existantes. ✓ Encourager l'habitat inclusif et les autres formes d'habitat adaptées : la colocation intergénérationnelle ; l'habitat partagé ; les logements évolutifs ; l'accueil temporaire chez l'habitant ; les solutions innovantes adaptées aux jeunes, aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. ✓ Recenser les expériences inspirantes menées sur d'autres territoires et accompagner les porteurs de projets et les orienter vers les partenaires compétents, notamment sur les aspects juridiques et financiers. ✓ Mieux mobiliser le parc existant : contribuer, avec les partenaires du PLH, à la remise sur le marché des logements vacants ; la rénovation des logements dégradés ; la sécurisation de la location via la gestion locative sociale ; la valorisation des logements sous-occupés.
Pilotes	Quimperlé Communauté
Partenaires	Communes ; bailleurs sociaux ; ADIL ; opérateurs habitat ; France Renov' ; ANAH ; Département ; CAF ; MSA ; Action Logement ; associations ; travailleurs sociaux, acteurs de l'autonomie et du handicap.
Publics concernés	Jeunes ; familles ; personnes âgées ; personnes en situation de handicap ; propriétaires ; locataires ; ménages modestes.
Budget estimatif	Cf. PLH Ingénierie et animation : temps agent
Financements mobilisables	ANAH ; Action Logement ; CAF ; Département ; Région Bretagne ; Europe (FEDER, LEADER) ; Banque des Territoires.
Calendrier	2028 - 2031
Indicateurs	Réalisation • Nombre de projets d'habitat inclusif accompagnés ; • Nombre d'actions de communication réalisées. Résultat • Nombre de ménages accompagnés ; • Nombre de projets accompagnés ayant abouti ou progressé ; • Satisfaction des usagers. Impact • Amélioration des parcours résidentiels ; • Maintien à domicile facilité ; • Diversification de l'offre d'habitat ; • Meilleure attractivité résidentielle du territoire.
Conditions de réussite	• Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs de l'habitat et du social ; • Proposer un accompagnement simple, lisible et de proximité ; • Soutenir l'innovation en matière d'habitat inclusif et intergénérationnel ; • Évaluer régulièrement les besoins pour adapter les réponses aux évolutions démographiques.

Annexe 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi du PST et de la CTG

Ces instances de pilotage du PST et de la CTG s'appuient sur :

- ✓ Un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'actions découlant du diagnostic partagé

Le COPIL commun CTG-PST est co-piloté par la CAF et Quimperlé Communauté. Il est composé :

Pour la CAF 29 :

- Mike DOCHE, administrateur Caf
- Madame Corinne ROUDAUT – Conseillère technique territoriale – Territoire Sud Finistère
- Monsieur Christophe VALLADE – Responsable du service Accompagnement des Territoires

Pour Quimperlé Communauté et les communes

- Madame Christelle BSSAGUET – Vice-Présidente en charge des Initiatives Sociales et de la santé
- Madame Anaëlle JOLIFF – Vice-Présidente en charge de l'Enfance, de la Jeunesse et du Sport
- Les 16 maires de Quimperlé Communauté – bureau communautaire
- Les élus communautaires ou municipaux intéressés par les thématiques portées par le PST/CTG
- Les techniciens du Pôle Solidarités, notamment les chargés de coopération de la CTG

Pour le Département du Finistère

- Madame Jocelyne POITEVIN – Vice-Président du Pays de Cornouaille
- Le responsable du CDAS de Quimperlé

Deux représentants de la société civile

- ✓ Le groupe projet, garant du suivi et de l'animation de la démarche, est composé :
 - Des deux Vice-Présidentes en charge des thématiques étudiées,
 - Des chargés de coopération,
 - Des techniciens de la CAF, du Département et de Quimperlé Communauté.
- ✓ Des commissions de travail, structurées par thématique autour des enjeux principaux objectifs prioritaires du plan d'actions : leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.

Mis au service des projets de territoire, les chargés de coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du SPPE sur différents aspects :

- L'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- L'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;

- La mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- La conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le COPIL CTG et les différentes instances thématiques.

Annexe 5 – Décision du Conseil Communautaire

Annexe 6 – Décisions des Conseils Municipaux

Annexe 7 – Décision du Département du Finistère